Titre: Immigration Indienne : Rapport du commissaire du Gouvernement de l'immigration à bord du Réaumur

Title: Indian Immigration: Report of the Government Commissioner of Immigration on board the Réaumur

Patrick BHAGOOA

Langue du document: français.

Résumé :

Le document rapporte les conditions de l'immigration indienne à bord du navire Réaumur en 1860, notamment la gestion des dépôts, des immigrants, et les aspects médicaux et sanitaires pendant le voyage de Pondichéry à Cayenne.

1. Dépôts :
   - À Pondichéry, les conditions sont insalubres avec des infrastructures rudimentaires et des maladies fréquentes (maladies vénériennes, gale, etc.).
   - À Karikal, les installations sont mieux entretenues et les immigrants sont examinés plus rigoureusement avant leur admission.
2. Voyage du Réaumur :
   - Le navire transporte 550 Coolies recrutés à Pondichéry et Karikal.
   - Les conditions de vie à bord sont surveillées (propreté, alimentation, ventilation). Des maladies, notamment la varicelle, se déclarent, mais elles restent bénignes.
   - La traversée connaît des arrêts à Maurice et Sainte-Hélène pour ravitaillement.
3. Arrivée à Cayenne :
   - À l'arrivée, le navire est mis en quarantaine en raison de cas de varicelle. Les autorités locales débattent des mesures à prendre pour débarquer les immigrants, mais les installations sur place sont insuffisantes pour accueillir tout le monde.

Abstract:

The document reports on the conditions of Indian immigration aboard the ship Réaumur in 1860, including the management of depots, immigrants, and medical and health aspects during the voyage from Pondicherry to Cayenne. Deposits: In Pondicherry, conditions were unsanitary with rudimentary infrastructure and frequent diseases (venereal diseases, scabies, etc.). In Karikal, facilities are better maintained and immigrants are screened more rigorously before admission. Voyage du Réaumur: The ship carried 550 Coolies recruited in Pondicherry and Karikal. Living conditions on board are monitored (cleanliness, food, ventilation). Diseases, particularly chickenpox, break out, but they remain benign. The crossing has stops in Mauritius and Saint Helena for supplies. Arrival in Cayenne: Upon arrival, the ship was quarantined due to cases of chickenpox. Local authorities are debating measures to be taken to disembark immigrants, but the facilities there are insufficient to accommodate everyone.

Source :

Collectivité Archives Territoriales de la Guyane/bobine 1 MI 77.
Archives Nationales d'Outre Mer : Carton 56 Dossier F4(05).

Mots-clés:
Immigration indienne, colonie, Guyane Française, Cayenne, Dépôts (Pondichéry, Karikal), Réaumur (navire, bateau), Quarantaine, Coolies, voyage.

Keywords:
Indian immigration, colony, French Guiana, Cayenne, Depots (Pondicherry, Karikal), Réaumur (ship, boat), Quarantine, Coolies, travel.

Table des matières

Immigration indienne Rapport du commissaire du Gouvernement près de l'immigration à bord du Réaumur

Chapitre Ier : Les coolys et le dépôt

§ Premier : Du recrutement.

Le navire le Réaumur de Bordeaux armés par la compagnie générale maritime et commandé par M. Le capitaine Daguerre, a été chargé pour Cayenne le 28 juillet 1860 d'un envoi de 550 indiens, provenant 156 du dépôt de Karikal et 394 de celui de Pondichéry.

Pour former un total de 520 adultes[1] ont avait réuni

	Karikal	Pondichéry
Hommes	119	259
Femmes	28	93
Enfants (jusqu'à 12 ans)	5	23
Enfants (au-dessous de 12 ans)	4	19

Après avoir séjourné plus de six mois à Pondichéry et y avoir été chargé d'un service médical près des Coolys depuis le 11 avril jusqu'à mon l'embarquement (11 juillet) par application d'un arrêté de Monsieur le gouverneur des établissements français de l'Inde, pris en date du 9 avril 1860, je crois de voir, pour éclairer certaines parties de ce rapport, placer ici quelques observations relatives au dépôt de Pondichéry et à celui de Karikal que j'ai étudié en allant recevoir le contingent fourni par cet établissement.

[1] Les enfants ne sont pas comptés comme adultes.

Le recrutement des indiens à engager est, on le sait, sujet à bien des récriminations. Sur chaque lot qu'amène un Mestry, chargé de battre les pays Anglais avoisinant nos territoires, les plus intelligent sont souvent sous le coup d'une instruction judiciaire pour un délit quelconque ou exclus de leur Caste pour avoir enfreint les usages ; d'autres doués de peu d'intelligence ne voient que l' Arach et les promesses mensongère dont on les leurres ; quelques-uns, même littéralement idiots sont pour les Mestrys un objet de spéculation ; il faut compter enfin un certain nombre d'infirme et de gens âgés ou atteint d'affection vénérienne graves.

Sans doute toute ces catégories réunit ne forment pas encore la majorité d'un convoi et je me plais à reconnaître que parmi les indiens embarqués sur le Réaumur, un très grand nombre jeune, vigoureux et désireux de vivre de leur travail avaient compris le but de leur voyage et étaient disposés et aptes à tenir les clauses de leur engagement. Mais ceux la ne sont pas les plus avantageux à l'industrie du Mestry et delà, ces liens fictifs de parenté établis, établis entre un indien, une vieille femme, un malade et des jeunes gens provenant quelques fois d'une tout autre partie de l'Inde.

Il serait à désirer dans l'intérêt des Coolys qu'on n'embarquât ni enfant en trop bas âge, ni femme enceinte dont la grossesse très avancée puisse l'exposé à de accidents pour lesquels, plus que pour tout autre genre de maladie, elles ont de la répugnance non seulement à se plaindre mais encore à recevoir d'un homme les soins que réclame leur état.

§ 2 : De la visite

On comprendra dès lors que la visite faite par le médecin, avant l'entrée au dépôt ne doit pas être une simple formalité, mais une opération sérieuse ; que la contre-visite passée en présence de cet officier de santé par le capitaine du navire et le commissaire du gouvernement embarqué à son bord ne peut être escamotée par le manque de temps ou le lieu assigné à cet acte ; il nécessiteraient d'après notre estime une heure par centaine de Coolys et se passe généralement en une demi-heure pour tout un convoi, au moment de l'embarquement et dans une petite cour de tous les côtés exposée au soleil.

A Pondichéry, indépendamment de l'état de débilité où se présente et reste un grand nombre de Coolys, il semble qu'aucune affection, pas même l'idiotisme, ne soit une raison suffisante d'exclusion, j'y ai trouvé une femme atteinte d'une teigne qui par les ravages qu'elle avait produits devait dater de longues années ; elle a été écartée sur mon observation.

Le nombre des galeux entrants est très considérable ainsi que celui des maladies vénériennes chez les hommes comme chez les femmes.

Ce dernier chiffre a été assez élevée pour donner depuis janvier jusqu'en juillet, sur 210 malades admis à l'infirmerie, 96 cas de chancre, bubon et gonorrhée, je viendrai sur ce sujet dans le cours de ce rapport, pou établi par une expérience personnelle que la visite des femmes que l'on déclare incompatible avec le recrutement, n'a jamais présenté la moindre difficulté et serait conséquemment possible, lorsqu'elles sont adulte, avant leur entrée au dépôt. Pour celle des hommes je n'ai pas besoin d'insister sur l'opportunité de la faire avec soin, l'absence de toute séparation, faisant du dépôt, un véritable lieu de prostitution.

A Karikal nous avons trouvé des hommes plus robustes ce qui s'expliquera bientôt, nul n'y est admis, s'il est atteint de gale, maladie vénérienne, etc., qu'après avoir été traité dans un hôpital séparé, et aux frais des Mestrys.

§ 3 : Des Dépôts

Le dépôt à Pondichéry, est une grande cour, au mur de laquelle s'appuient des toits soutenus par des piliers en briques le milieu est aussi occupé par une construction du même genre les immigrants de tous sexe et de tout âge y sont entassés pêle-mêle, les lieux d'aisance sont un véritable foyer d'infection qui gagne toutes les nuits sur la cour par l'impossibilité même d'y aborder.

A Karikal, trois corps de bâtiments ont été spécialement construite pour coucher les Indiens, les lieux d'aisance y sont entretenus avec de la chaux dans un état de propreté extrême et un drainage, entourant le dépôt tout entier, emporte à la mer, les eaux et les immondices qu'engendre si rapidement un rassemblement d'hommes et surtout d'indiens.

Ce que j'ai dit des dépôts s'applique aux infirmeries des deux établissements. Dans le premier se trouve la malpropreté le défaut de séparation entre les maladies différentes et les sexes, l'état de délabrement le plus complet ; j'ajouterai que se position en dehors du dépôt y rend la surveillance plus difficile et que la séquestration des […] y est réellement illusoire.

§ 4 : Du service intérieur.

Le service intérieur des dépôts est tout entier et sans contrôle sérieux, livré aux Mestrys, qui apportent, il faut le dire à ces fonctions tous les défauts d'une race abâtardie, négligence, violence, abus de leur autorité et bien d'autres relatifs au prix de l'engagement aux fournitures de vêtements. Voilà plus qu'il n'en faudrait ailleurs pour appeler l'attention et la surveillance de fonctionnaires désintéressés dans le trafic de la société d'immigration.

Les sexes ne sont pas séparés dans les dépôts et il nous semble qu'il n'était ni sage ni loyal d'imposer à bord cette rigueur nouvelle à des gens qui s'engagent souvent par couple avec l'intention bien manifestée de travailler sur la même habitation.

L'ordre n'a du reste souffert nullement de cette tolérance et sans me permettre de révoquer en doute les assertions de quelques commissaires d'émigration, je dirais qu'avec le caractère de l'indien il est possible qu'on ait accepté cette séparation comme une occasion toujours neuve d'abuser les Européens qui les fréquentent.

Une question bien plus importante est celle de l'alimentation des Coolys dans les dépôts. Dans les deux les Coolys reçoivent une mesure de riz qu'ils font cuire isolement, suivant leurs usages, lais à Karikal on leur délivre le reste de la ration en nature et elle comporte de la viande deux fois par semaine ; à Pondichéry on y supplée par quelques [caches] par jour. Je me suis assuré que jamais elles ne servent à acheter de la viande et on conçoit qu'elles différences doivent en résulter au point de vue alimentaire ; de plus ce dernier système entraine négligence, violence, abus de leur autorité et bien d'autres relatifs au prix de l'engagement et aux fournitures de vêtements. Voilà plus qu'il en faudrait ailleurs pour appeler l'attention et la surveillance de fonctionnaires désintéressés dans le trafic de la société d'immigration.

Les sexes ne sont pas séparés dans les dépôts et il nous a semblé qu'il n'était ni sage, ni loyal d'imposer à bord cette rigueur nouvelle à des gens qui s'engagent souvent par couple avec l'intention, bien manifestée de travailler sur la même habitation.

L'ordre n'a du reste souffert nullement de cette tolérance et sans me permettre de révoquer en doute les assertions de quelques commissaires d'émigration, je dirais avec le caractère de l'indien, il est possible qu'on ait accepté cette séparation, comme une occasion toujours neuve d'abuser les Européens qu'il est fréquent.

Une question bien plus importante est celle de l'alimentation des Coolys dans les dépôts. Dans les deux les Coolys reçoivent une mesure de riz qu'ils font cuire isolément suivant leurs usages, mais à Karikal on leur délivre le reste de la ration en nature et elle comporte de la viande deux fois par semaine ; à Pondichéry on y supplée par quelques Caches par jour. Je me suis assuré que jamais elle ne servent à acheter de la viande, et on conçoit quelles différences doivent en résulter au point de vue alimentaire ; de plus, ce dernier système entraîne la présence d'un bazar à l'intérieur du dépôt et la vente plus moins clandestine de substances nuisibles, tel que l'opium dont plusieurs Coolys se sont trouvés à bord trop abondamment […] ; Un d'eux s'est ainsi donné la mort à la manière des mangeurs d'opium, d'autres ont présenté des traces de cette même affection.

A Karikal, tout le service médical relève M. le Médecin de la Marine, attaché à cet établissement ; il ne m'appartient pas de lui donner des éloges que mérite son zèle et les résultats qu'il obtient. A Pondichéry, le service placé sous la direction de M. le Médecin en chef des établissement français de l'Inde, et confié jusqu'alors à des Mestrys d'hôpital a été remanié par un récent arrêté et, s'il est regrettable qu'on ai placé le commissaire d'émigration dans la nécessité de blâmer ce qui s'est fait depuis 1858, sous la responsabilité du chef qu'on lui donne momentanément d'un autre côté il serait à désirer que la même institution qui a été jugée nécessaire à bord, soit appliqué à ces établissements d'où peut sortir le bien et le mal d'un convoi.

Actuellement encore, la vaccination est faite par ces indiens sans instruction aucune, qui ont assisté quelque temps aux visites de l'hôpital et reçoivent ou prennent sans contrôle, le droit d'exercer la médecine à terre et sur les bâtiments de l'émigration pour la Réunion.

§ 5 : De l'embarquement

Le 28 juillet à 7 heures du matin, M. le Capitaine Daguerre et moi, avons été convoqué pour faire partie d'une commission chargée d'examiner les Coolys à embarquer. Maintenant les éliminations que j'avais faites l'avant-veille au dépôt, comme je le dirai en parlant des maladies vénériennes, je me suis trouvé sur ce point en désaccord avec quelques membres de la Commission ; Mr. L'Ordonnateur a décidé la question en faveur du Réaumur et fait écarter quelques autres Coolys en raison de leur âge, de l'état de maladie ou de débilité où ils de trouvaient. Un idiot n'en a pas moins été trouvé parmi les embarqués, sans que nous ayons la certitude de l'avoir vu pendant la contre visite.

Chapitre II : Le Navire le Réaumur

§ 1er : Des installations.

Le Réaumur trois-mâts de 555 tonneaux a été installé au Havre pour les voyages de Coolys et en avril 1859, visité par la commission supérieure d'émigration qui lui a attribué un contingent de 554 indiens adultes. Revisité à Pondichéry par une commission locale qui a cru devoir, par une application, un peu excessive des règles de l'hygiène réduire ce chiffre à 520 adultes. Le Réaumur a fait ainsi un premier voyage à l'issu duquel un rapport a été adressé à M. Le Ministre de l'Algérie et des colonies par Mr. Golfier commissaire di Gouvernement, sur la traversée et sur les aménagements du Réaumur. Je crois qu'il serait au moins inutile de reproduire ici la description de ce navire qui a conservé la même distribution et les mêmes aménagements depuis son départ et de répéter ce qui a déjà été dit de ses lits de camp supérieur et inférieur, de sa cuisine, de son appareil distillatoire, de ses manches à vent en et en toile, de ses ventilateurs, etc, etc, une seule modification a été apporté a cette partie du service, c'est l'introduction dans la partie arrière de l'entrepont, au fond de la coursive de tribord, d'un ventilateur destiné à expulser l'air vicié ; L'aspiration se fait par deux tubes divergentes d'inégale longueur placer au niveau du lit de camp inférieure et le rejet jusqu'au panneau, par une longue manche à spirale métallique fixée aux barreaux du pont. Je reviendrai bientôt sur les effets de cet appareil sorti des ateliers de Mr. Bulliard à Pondichéry, auquel l'émigration est redevable d'installations aussi intelligentes qu'utile sur les navires à Coolys.

J'ai consacré dès le jour de l'embarquement le roufle de l'arrière disposé pour 60 indiens à un hôpital qui m'a permis d'isoler les malades dont il fallait surveiller l'alimentation ou les rapports. Les cabines du roufle de l'avant beaucoup trop petites en pays chaud pour le nombre de couchettes qu'on y a placées et en raison de leur exiguïtés et du voisinage des cuisines, soumise à une température excessive, ne peuvent être employés que pour très peu de malades et dans des cas exceptionnels.

Les latrines placées à l'avant sont à elles seules suffisantes et rempliraient très bien et leur but si les Indiens avait soins de s'y placer convenablement ; par suite de leur négligence des urines avec l'eau de leurs ablutions viennent courir sur le pont jusqu'au plus voisin dalot, où une traverse a été établie pour les arrêter et maintenir le reste du pont sec ; cette partie avant et spécialement celle qui avoisine les cuisines et la pompe est habituellement mouillée et réclamerait un caillebotis pour les émigrants et les matelots qui restent presque toujours nu-pieds.

Le navire est d'ailleurs dans le meilleur état possible, l'air y circule librement, la pompe ne donne que très peu d'eau.

§ 2 : Du chargement.

Le Réaumur en conformité à l'obligation imposée à la compagnie générale maritime, de porter avec chaque convoi 5 balles de riz par immigrant a pris à Karikal 2650 balles de riz de 75 kilogrammes, elles ont été placées au milieu du navire dans la partie de la cale située sous le grand panneau, lorsque le fardage est bien fait, cette introduction n'a d'autre inconvénient que de produire une légère élévation de température plus avantageuse que nuisible à cette place ; cependant si on craignait la fermentation et la formation de vapeurs

chaudes on éviterait tout danger en faisant ouvrir dans la cale et sur le pont un tuyau en tôle servant de cheminée d'évacuation.

§ 3 : De la ventilation.

Elle a été permanente par des manches à vent en toile placées deux à l'avant et deux à l'arrière, malheureusement l'exiguïté de leur diamètre et leur peu d'élévation, ne permettent pas de leur attribuer une grande importance ; Elle a été presque constante par les manches en toile en usage sur tous les navires ; mais ces appareils fixés comme partout aux dessous de panneaux largement ouvert perdaient ainsi beaucoup de leur efficacité. Enfin tous les matins et tous les soirs et chaque fois dans le jour et dans la nuit que la température et la sensation d'air vicié dans l'entrepôt ont indiqué la nécessité d'y avoir recours on a complété l'aération au moyen de deux ventilateurs centrifuges à rotation.

Ces appareils placés aux deux côtés du roufle d'arrière et muni d'un volant que manœuvrerait un seul homme, ont été l'objet de fréquentes observations.

Les résultats qu'ils produisent sont incontestables ; un seul reproche peut leur être adressé ; c'est de ne pas assez disséminé la colonne d'air qu'ils mettent en mouvement et de ne pas atteindre ainsi tous les recoins où s'immobilise l'air méphitique ; c'est pour combattre cette difficulté que j'ai ajouté à l'arrière le ventilateur dit de cale dont j'ai parlé plus haut ; cet appareil manœuvré par un seul homme le soir et toutes les fois que les immigrants ont dû séjourner longtemps dans l'entrepont rejette une colonne d'air d'environ 0,20 C, avec une vitesse que je n'ai pas pu apprécier faute d' anémomètre ; mais certainement considérable ; les résultats ont été bon et de nature à neutraliser la mauvaise influence que peut exercer sur la salubrité du navire ; la profondeur de l'entrepont en arrière du troisième panneau il serait à désirer qu'un 4e ouvrit à la fois l'entrepont et le roufle au raz de la cloison qui les sépare de la chambre et de la cambuse.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer comment je comprends que peut être établie une ventilation générale, permanente et complète ; Sur tout navire et quels avantages, en résulteraient pour les transports. J'omets à dessein d'entrer dans les détails d'un système que j'ai déjà exposé en 1856 et sur lequel je me réserve d'appeler plus tard l'attention des hommes spéciaux.

Nous avons dû régler la ventilation, bien plus par le raisonnement et sur les sensations que fait éprouver l'air vicié que d'après les indications du thermomètre. Ces instruments évidemment mal construits ne sont propres à aucune comparaison.

On ne peut que regretter, de voir la science encore muette sur la question de l'eudiométrie, qui aurait tant et de si importantes applications.

Chapitre III: Des provisions destinées aux Coolys.

§ 1er: Des aliments.

Les aliments embarqués à Pondichéry pour les immigrants ont été le riz dont le Réaumur a reçu 2650 balles de 75 kilos, le poisson sec 2500 kilos, les légumes sec 4200 kilos et les condiments, tel que le sel 600 kilos, mantèque 600 kilo, tamarin 1000 kilos, poudre à

carri 400 kilos, piments 600 kilos, ail 40 kilos, oignon 150 kilos, coriandre, safran, gingembre, [AA] 50 kilos.

À cette fourniture le capitaine a fait ajouter 300 giraumons. Ce légume se conserve très bien à la mer et exerce sur la santé des Indiens une bonne influence. On l'emploie concurremment avec les légumes secs ; à la préparation du carri.

En rade de Maurice et pour remplir le même but on a pris pommes de terre 300 kilos, ignames 250 kilos, et en rade de Ste Hélène 100 têtes de choux, navets 50 kilos, ignames 250 kilos, pomme de terre 200 kilos, je relate avec d'autant plus de soin ces approvisionnements successifs, qu'ils m'ont paru à la fois très judicieux et très avantageux.

Je reviendrai maintenant sur les principaux aliments : les pois de diverses espèces sont un bon aliment, toujours bien reçu des Coolys, il serait cependant à désirer que la commission chargée de veiller aux approvisionnements et surtout le [consignateur] de la Compagnie Générale Maritime, s'assure par des expériences multipliées, que les divers sacs ne contiennent pas des pois trop ancien pour bien cuire, chaque voyage on est obligé d'en rejeter quelques sacs pour ce seul motif.

Le poisson, quoiqu'on ne l'ait donné qu'à un seul repas, et qu'il soit de bonne qualité est assez mal reçu et en grande partie écarté par les Coolys ; à cause de sa petitesse et du grand nombre d'arrêtes qu'il renferme. Instruit de cette circonstance nous avons demandé Mr le Capitaine Daguerre et moi à prendre pour compléter le chiffre des aliments azotés quelques barils de lard salé qu'il était facile de se procurer sur les bâtiments de la compagnie, alors en rade, et que les Indiens mange très volontiers en carri, l'administration, saisie de cette demande a cru devoir s'y opposer par des motifs qui ne nous ont pas été notifié, et j'ai eu lieu de regretter en constatant ainsi que l'on fait mes prédécesseurs ; combien de malades se ressentaient sur les derniers temps du voyage de cette anémie, qu'engendre si sûrement en mer une alimentation trop peu azotée ; je n'hésite pas pour mon compte, à attribué en partie à cette cause la mortalité plus nombreuse et la résistance de plus en plus faible des malades et des Indiens valides dans le dernier mois.

L'avel que l'on fait prendre à Pondichéry en grande quantité est au moins inutile peut être nuisible, il serait préférable d'embarquer pour les mauvais temps du biscuit qui ne subirait pas le même déchet.

§ 2: Du Cuisinier Indien.

La cuisson du riz, la préparation du carri en toujours été excellente, les repas servis deux fois par jour avec une ponctualité toute militaire, il faut attribuer ces résultats au soin que prend Mr Le Capitaine Daguerre, de se pourvoir d'un cuisinier indien, porté en cette qualité au rôle de l'équipage. Le Réaumur en était déjà à sa seconde expérience et elle a réussi comme la première. On comprendra toute l'utilité de généraliser cette mesure, sans laquelle on ne peut donner en se servant uniquement des passagers à la cuisine qu'un seul repas souvent manqué et a des heures très irrégulières.

§ 3: Provisions diverses.

Les autres provisions destinées aux Coolys, étaient : [Aroupon] 140 kilos ; huile de [Jingeli] 250 litres, huile de coco 250 litres, savon 50 kilos, eau de vie 800 litres, tabac 600

kilos, Arec 60 kilos, chaux 15 kilos, Bétel 80 kilos. cette dernière fourniture a été renouvelé à Maurice, le tabac et l'eau de vie étaient pour les Indiens, l'objet de distribution tous les dimanches, le tabac était aussi donné le jeudi ; on doit attacher une certaine importance à ces provisions supplémentaires, qui sont à la fois un moyen de répression, pour les infractions à la discipline et la malpropreté et un moyen d'obtenir des Coolys beaucoup de travail à la cuisine, dans l'entrepont, à l'infirmerie et aux ventilateurs en attachant une rémunération immédiate à chaque fonction.

§ 4: Des médicaments

Le Réaumur était déjà pourvu d'une partie des médicaments inscrits sur la nomenclature, qui m'a été remise, j'ai dû me borner à compléter les quantités et à remplacer les objets absents ou détériorés, quoiqu'à cet égard j'ai manqué de peu de choses, il est à regretter que certain médicaments comme le Diascordium, le Kermès, le Quinquina dont on éprouve un si impérieux besoin, vers la fin de la traversée, n'aient pu être fourni qu'en quantités insuffisantes et que certaines substances comme le savon de potasse, le sparadrap de Cantharides aient absolument fait défaut, aussi avons-nous été obligé de prendre quelques fournitures à Maurice et à Sainte-Hélène.

La compagnie générale maritime aurait tout intérêt à avoir à Pondichéry un approvisionnement de drogues qu'elle paie fort cher à Madras, à Maurice et à Sainte-Hélène.

§ 5. De l'eau.

À Pondichéry et à chacune de ses escales le Réaumur a complété 60,000 litres d'eau enfermée dans 60 caisses d'un mètre cube.

Chaque jour la cuisson du riz et la confection du carri demandaient environ 1000 litres, on y a toujours employé d'abord l'eau fournie par la cuisine distillatoire,

Les charniers réclamaient en pays chaud 600 litres et en pays froids 400 litres, l'hôpital pour les tisanes, le cangi, les potions etc, etc. Environ 100 à 150 litres, les mères d'enfants en bas âges en recevaient pour eux deux fois par jour.

L'eau embarquée à Pondichéry est d'excellente qualité, celle de Maurice et de Ste Hélène moins agréable, au goût pendant les premiers jours, ne cause d'ailleurs aucune incommodité, le séjour dans les caisses en tôle l'améliore rapidement.

L'appareil distillatoire embarqué au Havre pouvait malgré la réparation qu'il avait reçue à la Martinique s'être détérioré et introduire dans l'eau des sels de plomb ou de cuivre. Sur la demande il a fonctionné et Monsieur le pharmacien en chef de Pondichéry a bien voulu analyser son eau, il m'a fait savoir qu'elle ne contenait ni cuivre, ni plomb ; mais un peu de sel marin ce qui indique probablement une imperfection dans le jeu de l'appareil ; nous avons consacré cette eau à la préparation des repas.

La production était en moyenne de 500 litres par jour, la consommation du charbon de 120 kilos par journée de chauffe de 14 heures ; la cuisine distillatoire a fonctionné du 15 au 18 août, du 5 septembre au 10 octobre du 20 au 22 octobre.

L'eau de mer est toujours à la disposition des Indiens, une pompe d'étrave et une baille toujours pleine placée pour les ablutions et le lavage ; après le repas des bailles pleines,

sont mises en quantité suffisantes à la disposition des Indiens, afin qu'ils puissent, avant de descendre dans l'entrepont y laver leurs mains, leurs figures et leurs [tagaran].

§ 6. Des Repas.

N'ayant eu que très peu de grandes pluies pendant la traversée nous avons pu faire prendre tous les repas sur le pont, deux ou trois jours exceptés. C'est pour la propreté et la salubrité de l'entrepont, une condition essentielle, on peut dire que le repas est l'acte le plus sale de la vie sociale des Indiens.

Nous avons aussi reconnu un grand avantage à distribuer en deux repas fixes à 9 heurs et à 3 heures, la ration journalière ; les Coolys mangent avec une telle voracité que donnée en une seule fois, elle serait dévorée en un instant et que des indigestions nombreuses et consécutivement toutes les affections gastro-intestinales résulteraient du seul fait d'un repas unique, nous nous sommes mêmes attachés à leur faire distribuer tous les aliments préparé pour chaque repas sans qu'il restât de rabiot, parcequ'un certain nombre pour y avoir droit avaient déjà fait disparaître leur riz et leur carri avant la fin de la distribution.

Pour chaque repas la cuisine recevait 190 kilos de riz, 60 kilos de poisson ou 35 kilos de légumes secs plus les légumes frais et les condiments si variés dont la liste précède.

Au premier abord on doit supposer qu'une cuisine si compliquée qui employait outre le cuisinier en chef, 7 Coolys aides de cuisine et de nombreux auxiliaires, a dû être entravée souvent par le mauvais temps, il n'en a point été ainsi, le navire a été deux jours à la Cape, il a eu d'assez mauvais temps à plusieurs reprisent et jamais les repas n'ont manqué d'être préparés, distribuée et mangés aux heures réglementaires.

§ 7. Du Charbon.

La cuisine des Coolys a consommé environ 150 kilos de charbon de terre par jour, la totalité de ce combustible employé pendant le voyage a été de 20,000 kilos.

En outre pour les fumigations et la tisanerie on a consommé 300 kilos de bois.

Chapitre IV: Des règles du service intérieur.

Il y a de tels avantages dans un service aussi complexe que celui de l'immigration, à ce que les, les chefs en aient déjà une expérience personnelle, qu'il serait vraiment à désirer que chaque Capitaine ait déjà fait en second au moins un voyage de Coolys ; lorsqu'il est appelé à commander un navire destiné aux colonies d'Amérique.

Il faut en effet, concurremment avec la conduite du navire, que les officiers s'emploient presque à toute heure à maintenir la propreté des Indiens du navire, à faire mesurer, préparer et distribuer les repas. Je ne crois pas pour faire connaître cette partie du service, pouvoir mieux faire que de relater ici l'emploi de chaque jour de la semaine et de chaque heure de la journée.

§ 1er Emploi de la semaine.

Indépendamment des occupations courantes de tous les jours ; le Dimanche dans l'après midi, distribution de Bétel, d'Arec, d'eau de vie et de tabac ; c'était en même temps une revue que passaient tous les immigrants en descendant du pont dans l'entrepont et en recevant au passage ce que leur revenait d'après leur âge, leur sexe, leur état de propreté […].

Le lundi ou mardi vers 11 heures du matin, lavage général des Indiens. On délivre à chaque immigrant une certaine quantité de graines vertes [Aroupac] écrasé, qui à la propriété de les débarrasser de la vermine et un peu d'huile de coco, où mieux d'huile de Jingeli, ils se frictionnent successivement la tête et le corps avec chacune de ces substances, puis passent sous le jet d'une lance de pompe à incendie, ou près de bailles remplies d'eau de mer pour s'y laver définitivement. Ils procèdent ensuite au lavage des vêtements, pagnes, [Choumets] et turbans ; et lorsque cela à paru nécessaire on leur a donné pour cet usage de l'eau chaude provenant de la cuisine distillatoire. Ce bain très apprécié des Indiens et si éminemment utile a eu lei à bord une fois chaque semaine, excepté dans les parages du Cap.

Le mardi matin et deux autres fois par semaine en même temps que la propreté on faisait dans l'entrepont, soit des aspersions générale avec le chlorure de chaux ou le chlorure d'oxyde de sodium, soit des fumigations avec le benjoin ; cette opération peut être critiquée par la théorie semble en pratique par le développement de gaz abondants et la déflagration qui les accompagnes produire un assez grand mouvement dans l'air et par les vapeurs aromatiques qui séjournent ensuite quelques temps dans l'entrepont exerce une heureuse influence sur l'organisation atonique des Coolys.

Le Mercredi après midi était consacré ainsi que le samedi à un briquage de l'entrepont : les lits de camp, inférieurs démontés et les planches soumises sur le pont a un nettoyage complet permettaient d'attendre dans tout les recoins la malpropreté qui a été bien plus abondante au début qu'après un certain temps de voyage. Les Mestrys sur lesquels immédiatement toutes les corvées sont comme les quartiers maitres des navires de guerre les premiers intéressés à maintenir la propreté. Néanmoins il serait impossible de négliger ce détail du service, sans s'exposer à laisser subsister sous le couchage des femmes et des enfants de véritables foyers d'infection.

Le jeudi matin se répétaient les fumigations, l'après-midi avait lieu une distribution de tabac.

Le vendredi n'a été affecté à aucune occupation spéciale. Si le temps ne s'y opposait pas les Indiens l'employaient à laver leurs rechanges, ils avaient besoin d'y être excités ; car essentiellement paresseux, ils apprécient plus que toute autre chose la faculté de rester accroupis ou couchés à la même place, le plus longtemps possible.

Le samedi avec les fumigations du matin, et le briquage d'écrit mercredi, un lait de chaux était de 11 heures à 2 heures étendu et séché sur toute la surface de l'entrepont ou a toujours et a juste titre une grande importante à cette opération il a fallu pour l'arrêter ou le différé des circonstances atmosphériques exceptionnelles.

Il est d'ailleurs bien entendu que tous les soins que je viens de citer n'étaient pas seulement donnés à l'entrepont mais que l'espace réservée aux malades et spécialement le grand roufle d'arrière était soumis aux mêmes pratiques ; une propreté spéciale y était employée pour les cas de diarrhées malheureusement trop fréquentes dans le convoi, et je ne

puis que rappeler ici combien est utile le chlorure de chaux pour nettoyer, assainir et désinfecter complètement le plancher et les vases d'aisance […]. Les couvertures salies étaient ou mises à la traine et lavées à l'eau chaude ou sacrifiées si leur état l'exigeait.

§ 2. Emploi de la journée.

À trois heures du matin les cuisiniers Indien sont réveillés et allument les feux pour la cuisson du riz, l'officier de quart leur délivre l'eau et le riz nécessaire au repas du matin.

Au jour l'équipage lave le pont et pompe l'eau nécessaire dans la journée pour la cuisine et les charniers.

Vers 6 heures on fait évacuer l'entrepont, les Indiens se livrent sur le pont à leur ablutions, les femmes ont pour elle seule le côté de tribord devant, de 6 heures à 8 heures et demi, l'entrepont est l'objet de soins de propreté extrêmement minutieuse. Le second du navire, assisté d'une partie de l'équipage des Mestrys et des Coolys, fait balayer et nettoyer le lit de camp, les coursives, les crachoirs. […]. De deux jours l'un, les fumigations dont j'ai parlé sont faites dans cet intervalle ; et tous les jours une ventilation générale est établie par touts les moyens dont le bord dispose, c'est pendant ce temps, et mettant à profit la présence de tous les indiens sur le pont, que ce fait la visite du médecin, elle se divise en deux parties :
1° : La visite des malades déjà inscrits dont les uns sont examinés dans le roufle, les autres au-dehors, s'ils sont atteints de légères indispositions.
2° : la visite des nouveaux malades qui se passe si le temps le permet sur le pont.

Je n'ai jamais eu à constater la répugnance de personne soit à venir faire connaître sa maladie, soit à prendre les médicaments ou aliments qui étaient prescrits. La diète seule n'est pas de leur goût mais comme elle ne peut être continuée plusieurs jours avec d'aussi débiles organisations elle n'a pas donné lieu à aucun mécontentement sérieux. La distribution de médicaments et les pansements avaient lieu immédiatement après la visite.

À mesure que le riz est cuit il est placé dans les bailles qui servent aux distributions et aussitôt les chaudières vidées on commence la cuisson du riz pour le soir.

À 8h30 les Coolys redescendent prendre leurs [tagarands] pour le repas de neuf heures. Ils remontent par les trois panneaux et trouvent tribord et bâbord une baille de riz et une baille de carri devant laquelle ils vont se faire servir avant de s'asseoir au poste qu'il leur est assigné, les femmes derrière avec les enfants, les hommes sur le reste du pont très suffisant pour tout le monde. La distribution par 12 hommes à la fois se fait en 6 ou 8 minutes à 9h 30 le repas se termine par le lavage des Indiens et de leurs [tagarands] ils redescendent en grande partie dans l'entrepont et l'équipage avec des corvées, lave le pont à grand eau pour entrainer tous les débris à la mer on y passe ensuite des faubers secs, aussitôt après on fait manger les Mestrys, les infirmiers et les cuisiniers.

Les Coolys remontent à 10 heures environ, sauf les jours de pluie ou de grande humidité, on attache beaucoup d'importance à ne pas les laisser installer sur le pont avant qu'il ne soit parfaitement sec.

Entre 10 h et 2H 30 se placent la plupart des occupations que j'ai décrites précédemment pour chaque jour de la semaine toutes les fois qu'il fait beau on facilite aux Indiens le lavage et le séchage de leurs effets.

A 2 h et à 7 h du soir une visite supplémentaire est faite pour les malades inscrits et pour les nouveaux malades.

A 2h 30 les Indiens redescendent pour se disposer au repas de 3 heures, comme je l'ai dit plus haut, le temps des deux repas est employé par les Mestrys à balayer l'entrepont, personne qu'eux ne peut y rester sous quelques prétextes que ce soit.

A 3 heures 30 le lavage à grand eau […].
A 4 heures les Indiens remontent si cela est possible. Aussitôt la propreté faite, on commence à vanner le riz du lendemain, six à huit femmes avec un Mestry et un Cooly sont employés à ce travail qui reçoit sa récompense en tabac, bétel, Arec, huile pour les cheveux. On sort de la cale les provisions du lendemain et l'eau nécessaire le matin ; mais on garde le tout sous clef.

A 5 heures commence la ventilation plus ou moins prolongée au delà de 10 heures du soir, suivant les cas et au besoin reprise pendant la nuit.

Toutes les 2 heures des rondes ont eu lieu dans l'entrepont éclairé par six fanaux qui s'allument à la nuit et sont visités à 10 heures et à deux heures. On les éteints au grand jour.

Chapitre V: De la discipline

La discipline à adopter à l'égard des Coolys doit surtout être préventive ; l'emploi de moyen nombreux de répression aurait plus d'inconvénient que d'avantages, on doit donc donner une simplicité extrême aux obligations imposées aux immigrants et en maintenir l'exécution avec une fermeté tempérée par la prudence.

La formation de série ou de lots semble de prime à bord devoir faciliter le service, il est bientôt aisé de reconnaître par la pratique que rien ne serait si difficile que d'astreindre un groupe d'individus à vivre, coucher et manger dans un lieu assigné que ces rapprochements deviendraient l'occasion de récriminations nombreuses et qu'un chef de série très enclin à abuser de son autorité n'obtiendrait pas sans l'assistance incessante et corrective di capitaine, la propreté et la régularité que résultent du jeu spontané d'une organisation plus libre ; d'autre part il y a intérêt pour la colonie qui doit recevoir le convoi à ce que pendant la traversée les hommes et les femmes embarqués séparément puissent sans scandale s'apprécier les uns les autres de manière qu'à la formation des lots leurs choix soient rationnels et définitifs.

Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit précédemment de la séparation des sexes et j'aborderai immédiatement les deux éléments sur lesquels roule le service intérieur ; à savoir les cuisiniers et les Mestrys. Dès le jour du départ un certain nombre d'hommes vigoureux et autant que possible déjà familiarisé avec le ce genre de travail sont attachés à la cuisine en qualité d'aides ont seuls la manipulation des provisions délivrées par la ration journalière, ce qui permet d'en éviter ou d'en réprimer le gaspillage.

D'autres Indiens et plus spécialement ceux qui retourne dans nos colonies après un premier engagement plus intelligent, plus propres et pus actifs que leurs compatriotes sont choisis pour remplir les fonctions de Mestrys ; c'est-à-dire pour faire eux-mêmes et faire faire par des Coolys qu'ils dirigent, toutes les corvées que nécessite la propreté, le balayage et le lavage du pont, le nettoyage des latrines, le balayage de l'entrepont. Les Mestrys, les cuisiniers et les aides infirmiers reçoivent deux fois par jour une petite quantité d'eau de vie ou de tafia, leurs repas ont lieu après ceux des Coolys.

Ces diverses fonctions quoiqu'assez pénibles sont généralement enviées et après quelques essais on arrive à composer un personnel d'aides actifs et intelligents ; il n'est bien entendu qu'aucun des travaux auxquels ils prennent part ne leur est confié sans surveillance. Les officiers et les hommes de l'équipage doivent être incessamment occupés de tout ce qui se passe à bord. Il y aurait grande témérité, à ne vouloir faire entrer que des Indiens dans l'organisation du service intérieur, il nous a même parue à Mr Le capitaine et moi, que la distribution des repas se ferait beaucoup mieux, plus vite et avec plus d'impartialité par les hommes de l'équipage, surveillés d'ailleurs par le Second du navire.

Chapitre VI: De la traversée.

La durée totale du voyage depuis le départ de Pondichéry le 29 juillet jusqu'au mouillage en rade de Cayenne le 2 octobre a été de 96 jours, j'y joindrai les 18 jours pendant lesquels nous n'avons pu malgré l'urgence débarquer nos Indiens dans un lieu isolé et les avons gardés à bord plutôt que de les exposer aux maladies et aux accidents qui les auraient infailliblement décimés sur l'Iles le Père.

La traversée s'est divisée en trois escales de Pondichéry à Maurice, de Maurice à Ste Hélène, de Ste Hélène à la Guyane, nous allons les examiner successivement.

§ 1er. De Pondichéry à Maurice nous distinguerons trois périodes.

Du 29 juillet au 13 août (passage de la ligne) calme et vents variables, temps sec ; peu de maladies graves, constipations, stomatites, fièvres intermittentes, parotidites, gales, maladies vénériennes. 39 Coolys sont mis en traitement et séparés du reste des immigrants comme atteints de chancres urétrites et vaginites.

Du 13 au 22 août (13, 54 latitude 72, 58 longitude E) Petite brise variable, temps sec : Angines, diarrhées, fièvres muqueuses et typhoïdes, furoncles.

Du 22 au 30 août (Port Louis Ile Maurice) grande brise sud-est, grains. Le froid est assez vif pour nous déterminer à livrer aux immigrants des chemises de couvertures de laines destinés au passage du cap. L'état sanitaire est pour toute la seconde quinzaine du mois d'aout celui que nous avons indiqué plus haut.

A Port Louis nous mouillons de 30 août à 4 heures du soir en grande rade, la santé vient immédiatement à bord et le capitaine informe son consignataire de son arrivée et de la quantité d'eau et de vivres frais dont il a besoin, le 31 on fait l'eau, on embarque les provisions et dans la soirée on se dispose à partir ; mais les vents refusent jusqu'au lendemain premier septembre au matin.

§ 2. De Maurice à St Hélène, la traversée se partage en quatre périodes.

Du 1er au 15 septembre (32, 48 latitude, 27,28 longitude Est) petit temps sans pluie, ni froid, très vif : Angines, Parotidites, Stomatites, Diarrhées, Dysenteries, Constipations.

Le 7 se déclarent deux cas de varicelle on les sépare immédiatement du reste des immigrants.

Du 15 au 27 septembre (passage du Cap) vents contraire quelques jours de pluie, coup de vent et grosse mer.

Du 17 au 19 le navire est à la cape, les diarrhées et les dysenteries s'aggravent les cas de varicelle assez rares n'ont atteint à la fin de mois que le chiffre de 19, la gale et les

furoncles se développent par la répugnance qu'éprouvent les Indiens à continuer malgré le froid leurs ablutions ordinaires.

Du 27 septembre au 4 octobre (27,8 lat 5,53 long Est) vents contraires nord ouest, variables au nord est, grande humidité, Angines, Bronchites, Dysenteries, Diarrhées.

Du 4 au 11 octobre mouillage à Ste Hélène beau temps vent Sud Sud-Est, temps sec même état sanitaire.

Nous mouillons devant Jamestown, le 11 à 7 heures du matin, la santé vient à bord constate l'état sanitaire et nous donne la libre pratique, le consignataire fait amener les citernes le long du bord et 40 tonneaux d'eau sont embarqué à 4 heures de l'après-midi. Le capitaine descend à terre, commander les provisions fraîches que j'ai indiquées. Le lendemain matin 12 octobre après les avoir reçues, le Réaumur reprend la mer.

§ 3. De Ste Hélène à la Guyane nous distinguerons deux périodes.

Du 12 au 26 octobre (passage de la ligne) beau temps, belle mer, vents variables Sud-est, Est–sud-est, pas de pluie, la chaleur est toujours assez modérée.

L'état sanitaire continu pour le mois d'octobre tel que je l'ai indiqué au commencement, Bronchites, Stomatites, Diarrhées, Dysenteries, fièvres intermittentes, Gale ; La Varicelle qui atteint son maximum d'intensité, du 15 au 17 donne pour le mois d'octobre 171 cas ; elle semble s'être substitué aux fièvres muqueuses et typhoïde qui s'annonçaient plus fréquentes au début du voyage, les chemises et couvertures de laine nous ont semblés pourvoir conserver et propager la contagion. Elles ont été enlevées aux immigrants et jetées à la mer.

Du 26 octobre au 2 novembre (grande rade de Cayenne) beau temps vent du sud, variable à l'Est ni pluie, no chaleur excessive, même état sanitaire.

Le Réaumur mouille le 2 novembre en rade de Cayenne à 6 heures du soir. Le consignataire est informé à 9 heures du soir de l'arrivée du navire.

Situation à l'arrivée à Cayenne:

Le 4 à 1 heures de l'après-midi le bateau à vapeur l'Abeille envoyé par Monsieur le Gouverneur vient annoncer au capitaine du Réaumur qu'il est chargé de le remorquer à l'ilet le Père où on doit débarquer les Indiens valides et en même temps pour la première fois après quarante heures de mouillage un chirurgien adressé les questions que la santé fait habituellement a tout navire, dans le plus bref délai.

Le Dr Daguillon, Commissaire du gouvernement reçoit en même temps une lettre dans laquelle Mr le Médecin en chef lui notifie les dispositions prises à l'égard du convoi, sans aucune instruction préalable.

Les circonstances où nous nous sommes trouvées et les désastreux effets qui pouvaient produire sur des gens fatigués de près de 4mois de mer, le séjour à bord sans vivre frais prolongé indéfiniment, le caractère même des lettres de Monsieur le Gouverneur de la Guyane me paraissent réclamer ici l'insertion complète, du moins de nombreux extrait de la correspondance que Monsieur le Capitaine Daguerre et moi avons échangée avec Monsieur le Gouverneur.

Monsieur le médecin en chef et Mr Emler, négociant, consignataire de la Compagnie Générale Maritime.

14 novembre 1860
Lettre de Monsieur le médecin en chef
Cayenne le 3 novembre 1860

Monsieur le chirurgien major, cette lettre vous sera remise par le chirurgien de la Marine que je charge de faire raisonner le Réaumur.

Veuillez lui fournir tous les renseignements nécessaires sur votre état sanitaire et lui remettre le rapport écrit sur les événements de la traversée, ce rapport, qui doit être communiqué à la commission sanitaire, devra indiquer ; l'occasion de la maladie le nombre des malades, les décès, combien de malades existants aujourd'hui, la date des derniers cas qui se sont déclarés […].

S'il y a lieu de vous mettre en quarantaine vous serez remorqué à l'ilet le Père où vous débarquerez tous vos hommes et les femmes valides. Vous les installerez à terre sans communication avec le navire et vous leur ferez donner les soins de propreté que vous jugerez nécessaire. Les malades resteront à bord du navire qui sera aéré, lavé, fumigé, blanchi à la chaux et converti en hôpital où seront traité les malades non seulement existant maintenant ; mais ce qui pouvaient ce déclarer plus tard.

De cette façon vous sortirez du foyer d'infection, les hommes bien portants et si après le terme présumé d'incubation, la maladie ne s'est pas déclarée, on pourra en toute sécurité leur donner la libre pratique.

Si vous avez besoin de quelques médicaments où autre chose vous pourrez le faire demander, soit à Cayenne, soit à l'Ilet la Mère ; mais en évitant toute communication avec ce pénitencier.

Vous voudrez bien m'informer aussi souvent que possible de votre état sanitaire, de la marche des maladies et surtout des nouveaux cas qui pourraient se déclarer.

Lettre de Mr Emler, consignataire.
Cayenne le 4 novembre 1860

M Daguerre, capitaine commandant le trois mâts le Réaumur.

Le Pilote Bordes m'a informé, Monsieur le capitaine, avant hier soir à 9 heures de votre arrivée devant les Ilets.

Je me suis rendu chez Monsieur le directeur de l'intérieur pour lui en faire part, ainsi que de cette circonstance que vous avez parmi vos immigrants quelques cas de variole légère.

Ce fonctionnaire en a rendu compte hier matin au Gouverneur qui a voulu lui-même entendre le pilote.

Il a décidé qu'un chirurgien de la Marine partirait ce matin pour aller prendre auprès de vous de renseignements précises.

Son intention dans le cas où sur le rapport du chirurgien chargé de vous visiter, la commission de Santé décidera que vous ne pouvez pas pour le moment entrer dans le port, est de vous faire mouiller à l'abri de l'Ilet de père et de faire mettre à terre sur cet Ilet vos passagers bien portants et de laisser à bord les malades qui seraient traités dans votre navire transformé en hôpital. Si cette dernière circonstance est celle qui doit se réaliser, je vous prise de vouloir bien me faire connaître vos besoins et me demander tous ce qui pourra vous être nécessaire. Chargé par la Compagnie Générale de vous assister de toutes manière pendant votre séjour à la Guyane, je m'empresserai pour remplir mon mandat de faire tout ce que les circonstances nous paraîtront exiger.

Lettre de Mr Le Capitaine du Réaumur à Monsieur Georges Emler, représentant de la Compagnie Générale Maritime.

L'ai l'honneur Monsieur de vous informer que je suis en possession de votre lettre dans laquelle vous me dites d'aller prendre mouillage devant l'Ilet le Père et de débarquer mes passagers qui sont bien portants sur l'Ilet en gardant les malades à bord.

Monsieur, je vous dirai que la maladie que j'ai à bord depuis bientôt deux mois n'est pas assez grave pour nous mettre en quarantaine ; car nous en avons eu 197 atteints, dont il nous en reste encore une trentaine ; mais il n'y en a pas eu un seul qui nous ont donné des inquiétudes, je vous dirai de plus que c'est la seconde fois que ces gens ont cette maladie qui bien sûr devrait porter un autre nom si on l'avait bien étudiée dans leur pays ; parmi les hommes d'équipage il n'y en a pas eu un seul qui ait été atteint, pour le moment j'accepte la remorque du bateau à vapeur pour me mettre à l'abri de l'Ilet le Père, rien que pour la sûreté du navire ; mais en gardant mes Indiens à bord, et si la commission de santé se décide à me mettre en quarantaine, veuillez m'envoyer mes patentes de santé pour que je fasse route pour les Antilles qui ayant reçu plusieurs convois d'Indiens dans l'état où nous nous trouvons, ont eu la libre pratique sans avoir eu beaucoup de difficultés, tandis qu'en restant ici nous risquons à perdre beaucoup d'Indiens, pas avec la varicelle ; mais bien avec la fièvre jaune, comme il est arrivée au Sigisbert-César.

Monsieur en partant de Pondichéry, j'avais 350 Coolys, j'en ai perdu 12 dans la traversée ; mais sur ces 12 il y a 3 enfants, je n'en ai perdu aucun avec la varicelle, il me reste 2,200 balles de riz à bord.

Veuillez avoir l'obligeance de me faire parvenir les lettres ainsi que des provisions fraîches pour l'équipage et les Coolys.

Rapport du Directeur Daguillon à Monsieur le médecin en chef.
A bord le 4 novembre 1860

Monsieur le Directeur.

Conformément à votre lettre du 3 novembre, j'ai l'honneur de vous adressez les renseignements suivants sur l'épidémie de varicelle, qui existe à bord depuis le 7 septembre.

Le Réaumur a pris 550 Coolys tant à Karikal qu'à Pondichéry tous avaient été vaccinés au dépôt.

Un très grand nombre présentait des cicatrices de variole.

Partis de Pondichéry le 29 juillet, aucun cas ne s'est produit avant le 7 septembre dans cet intervalle aucune communication n'a eu lieu pour les Indiens soit avec un bâtiment, soit avec la terre de Maurice où nous avons mouillé le 30 août pour faire de l'eau.

Le 7 deux malades ont présenté quelques vésicules très rares de Varicelle. Ils ont été isolés et le peu de gravité de leur affection a permis de les alimenter tout le temps de leur maladie.

On ne les a laissé communiquer avec les autres émigrants qu'après la chute de leurs croutes ils ont été lavés à l'eau de chaude et leurs effets passés à l'eau bouillante.

Les cas se sont suivis peu nombreux et peu graves ; au 1er octobre ils avaient atteint le chiffre de 20 dès lors ils ont un peu augmenté, les entrées journalières ont été successivement de 4, 7, 8, 11 et 19 sans que d'ailleurs les symptômes fussent plus graves et sans que la maladie se transmit aux hommes de l'équipage et aux personnes chargées de le soigner.

À partir du 17, les chiffres ont diminués un peu irrégulièrement ; mais lorsque notre arrivée dans des latitudes plus chaudes, nous a permis de faire lavé à l'eau bouillante les couvertures et chemises de laine qui leur avaient été distribuées pour le passage du Cap et de reprendre les lavages à grande eau qui font partie des habitudes journalière de l'Indien, nous avons vu diminuer le nombre de malades à partir du 20 les chiffres ont été successivement de

11, 6, 4, 2, 8, 3,2, le nombre total des immigrants atteints a été de 197 dont un grand nombre avait déjà été atteints de variole et sur lesquels aucun n'est mort, très peu ont eu de la fièvre ; chez un grand nombre la maladie a avorté avant la période de suppuration, les derniers cas sont au nombre de deux et datent du 3 novembre.

Trente malades restent encore isolés du reste des immigrants, sur ce nombre deux atteints l'un de diarrhée chronique, l'autre de dysenterie, réclament des soins spéciaux. Les autres isolés pour le séjour à l'air sur le pont, le repas et le coucher sont dans les meilleures conditions.

Voilà Monsieur Le Directeur les faits relatifs à l'épidémie de varicelle.

Les autres maladies graves ont été la diarrhée, la Dysenterie, les affections de poitrine. Nous avons 6 hommes, 3 femmes et 3 enfants, 4 de dysenterie, 4 de diarrhée,
1 pneumonie, 1 mort subite, 1 abcès gangréneux, 1 convulsion.

Monsieur le capitaine du Réaumur considérant, l'impossibilité de loger et de nourrir les Indiens à terre et l'insalubrité de la rade de Cayenne, demande si le conseil de santé décide qu'il y a lieu de mettre le navire en quarantaine, l'autorisation de faire voile pour les Antilles où des convois atteints de la même affection ont été précédemment reçu en libre pratique.

5 novembre

La journée se passe sans nouvelle de Cayenne, le capitaine et moi nous nous rendons à l'ilet Le Père pour procéder à une visite de lieux et des installations destinées aux Coolys. La quantité d'eau restant à bord est de 15,000 litres. De l'Ilet la Mère on aura 200 kilos de poisson. Ce sont les seuls vivres frais qu'ait reçu le Réaumur pour ses immigrants jusqu'au débarquement.

6 novembre

Lettre de Mr Emler, au capitaine de Réaumur

Mardi 6 novembre 1860 6 heures du matin.

Monsieur le Capitaine.

Le rapport de votre Docteur Médecin a effacé presque complètement l'impression fâcheuse qu'avait produit le récit du pilote, quand il a annoncé aux autorités que vous aviez la variole à bord et un très grand nombre de malades.

Ce rapport que le Médecin en chef m'a communiqué prouve qu'il n'y a rien de grave, rien a redouté.

Le conseil de Santé s'assemble ce matin et décidera la mesure à laquelle il convient de s'arrêter, il y aura probablement une quarantaine d'observation.

Demandez-moi tous les jours ce dont vous avez besoin et vous le recevrez très exactement.

Quand à ce que vous me dites de votre intention de vous rentre aux Antilles, le Gouverneur a qui le Ministre a annoncé vos immigrants pour la Guyane, ne consentirait pas à ce que vous changeassiez votre destination ; moi-même qui ait des ordres de la Compagnie Générale Maritime et des instruction au sujet de votre retour, je ne pourrais pas non plus partager votre manière de voir ; les engagements pris par la Compagnie envers la colonie pour laquelle le ministre a traité devant être exécuté ponctuellement. Vous reconnaîtrez, je me paît à le croire, qu'il n'y pas possibilité de s'en affranchir.

Lettre de Monsieur le Capitaine à Emler représentant de La Compagnie Générale Maritime.

L'ilet de Père, 6 novembre 1860

Je suis bien aise Monsieur de recevoir de vos nouvelles ; car sans cela j'allais demain à Cayenne pour me consulter avec vous, ne pouvant pas rester plus longtemps dans l'incertitude, avec tout notre monde après une si longue traversée ; car à l'Ilet le Père il n'y a pas de logement pour pouvoir mettre plus de 50 Coolys et si la [Compagnie] s'est engagé avec le Ministre pour transporter des Indiens dans ce pays ; je ne vois pas pourquoi on nous laisserait dans une si fâcheuse position si on est pas en mesure de les recevoir, espérons que ces Messieurs seront assez raisonnables pour nous donner la liber pratique, car depuis le 2 nous sommes […], ce que peut bien compter comme quarantaine d'observation.

L'état sanitaire des Indiens est a peu près toujours le même ceux qui sont atteints de varicelle, sont toujours bien comme par le passé, depuis le 4 novembre nous n'avons eu qu'un cas par jour et très légèrement.

Je prends à l'ilet la Mère, le pain, ainsi que quelques légumes frais et fruits pour l'équipage et du poisson pour les Coolys.

Je vous envoi une lettre pour Mr Le Directeur du conseil de santé que Mr Daguillon vous prie de lui faire parvenir le plus tôt possible.

Rapport du docteur Daguillon à Monsieur le médecin en chef.

6 novembre 1860

Monsieur le directeur.

Je saisis la première occasion qui m'est offerte depuis notre mouillage devant l'Ilet le Père pour vous tenir au courant de notre état sanitaire.

Chez nos malades précédemment atteints, la varicelle a continué à être aussi bénigne que possible, un seul homme atteint de diarrhée, depuis très longtemps donne des inquiétudes sérieuses. Nous avons eu depuis le 4 novembre, date des derniers cas portés à votre connaissance, chaque jour un seul malade, chez tous les trois une fièvre très légère et une éruption très discrète de vésicules, selon toute apparence destinée à avorter indique la tendance de cette épidémie et se terminer spontanément. Cela aurait eu lieu déjà s'il avait été possible d'isoler complètement les Indiens valides des malades. Malheureusement en dehors de nos installations du bord, nous sommes arrêtés par des impossibilités manifestes.

Monsieur le capitaine Daguerre, Monsieur Duruty, capitaine en second du Réaumur et moi nous avons visités avec soin l'ilet le Père pour apprécier le parti qu'il serait possible d'en tirer dans l'état actuel des installations.

Un bâtiment en planches pouvant servir à coucher 50 personnes au plus représente le seul local capable de recevoir les immigrants.

La grande humidité de la nuit exclut toute idée de les laisser à l'air ; aucun abris aucun enclos ne permettrait de les faire sortir et de le surveiller pendant le jour ; tandis que beaucoup de mauvais fruits tenteraient certainement leur voracité aiguisée par plus de trois mois de traversée.

Il est presque impossible d'amener à ce bâtiment de l'eau en quantité suffisante pour la cuisine et la boisson journalière. Enfin le débarcadère est tellement difficile qu'il serait certainement l'occasion de nombreux accidents.

D'autre part je vous observerai, Monsieur le directeur, que déjà deux hommes d'équipage ont été pris depuis notre arrivée devant Cayenne de fièvre intermittentes compliquées de symptômes assez graves du coté de la poitrine et de l'abdomen ; que chez deux malades convalescents l'un de dysenterie et l'autre de diarrhée les symptômes ont repris une acuité inquiétante ; Conséquemment je ne pourrais voir se prolonger notre séjour en rade sans décliner la responsabilité des pertes qui peuvent en résulter. Agréez […]

7 novembre

Lettre de Monsieur Emler à Monsieur le capitaine Daguerre

Cayenne le 7 novembre 1860

Monsieur le Capitaine,

Monsieur le médecin en chef que j'ai vu après la séance de la commission sanitaire m'a dit que le conseil avait décidé :

Que le Réaumur ferait une quarantaine d'observation de 10 jours à partir du 3 novembre jour de la révélation du dernier cas de varicelle.

J'ai fait remettre au médecin en chef la lettre de votre docteur je ne pourrai le voir que vers 10 heures sachant qu'il est indisposé depuis hier au soir.

Le Gouverneur et le directeur de l'intérieur qui sont en tournée rentrent demain, je m'entendrais aussitôt leur arrivée avec eux pour qu'un parti définitif soit pris au sujet de votre navire et que l'on avise un moyen de ne pas vous laisser au mouillage où vous êtes aujourd'hui.

L'Ilet le père a été mis votre disposition, vous pouvez donc en faire un lieu de promenade pour vos hommes bien portants.

Lettre de Monsieur le capitaine à Mr Emler, Représentant de la compagnie générale maritime.

Ilet le Père le 7 novembre 1860

Monsieur je viens de recevoir l'avis que vous me donnez de la décision si tardivement prises à l'égard du Réaumur, par la commission sanitaire de Cayenne.

J'admets avec vous la convenance de faire subir à nos passagers une quarantaine d'observation ; mais ce que en qualité de capitaine ayant charge des hommes embarqués à mon bord, je ne puis absolument accepter ; c'est alternative de garder les hommes valides avec les malades sur le bâtiment de manière que la contagion ne peut s'arrêter ; ou de débarquer 500 personnes sur une île dépourvue de logements et d'emménagements ; c'est-à-dire de m'exposer de perdre au compte de la compagnie générale maritime peut-être un tiers ou la moitié de mon fret par la dysenterie, des fièvres […]

Vous observerez que mes Coolys son a bord depuis bientôt trois mois et demi, fatigué d'une si longue traversée, privé d'aliments frais ; qu'il serait impossible de les empêcher de manger tous les mauvais fruits dont ils seraient entourés sur l'ilet.

D'un autre côté le mouillage sur les vases dont je suis entouré est assez insalubre pour que déjà trois de mes hommes de l'équipage aient été pris d'accès de fièvre pernicieuse et que le médecin du bord ai constaté une aggravation dans la position de quelques uns de ses malades Indiens.

La varicelle contenue d'ailleurs a être aussi bénigne que possible. Depuis le 3 chaque jour nous avons eu un cas nouveau, ce qui nous mènerait très loin s'il fallait attendre que tous les émigrants y aient passé.

En conséquence, Monsieur, je vous invite à transmettre cette lettre à Monsieur le Gouverneur, afin qu'il veuille bien nous désigner un lazaret où me donner par écrit un refus de me recevoir et une autorisation de faire voile pour la Martinique où je trouverai un établissement pourvu de logements, d'eau, de vivres frais et d'un personnel médical……….
Je commence a être à court d'eau et il est impossible d'en faire ici.

8 novembre

Lettre de Monsieur le médecin en chef à Monsieur le docteur Daguillon.
Cayenne le 7 novembre 1860

Monsieur le chirurgien Major.

D'après la connaissance et l'expérience que j'ai de ces affections, je vous avouerai que je ne suis pas parfaitement convaincu que ce soit la varicelle que vous avez à bord. Vous n'avez peut-être encore pas eu l'occasion d'observer que les Coolys sont sujets à une espèce de gale disséminée à vésicules très grosses pouvant être prises à première vue pour des pustules, sauf le liquide qu'elle renferme ; cette affection se communique comme la gale ; mais entre les Coolys rarement aux blancs.

J'ai en effet rencontré souvent l'affection dont je vous parle sur des convois arrivée aux Antilles; mais comme vous avez déclaré que c'était la varicelle et que personne n'a pu vérifier le fait, nous avons dû nous en rapporter à votre déclaration et même nous montrer sévère parce que la varicelle qui a été bénigne sur vos hommes déjà vaccinés ou atteints de variole antérieurement aurait pu être beaucoup plus grave sur des individus n'ayant pas le même bénéfice des même conditions.

Vous avez eu connaissance de la décision de la commission, vous avez 10 jours de quarantaine à partir de la date du dernier cas, vous voyez qu'ils nous importent de soustraire les valides à la contagion afin de faire cesser l'apparition de nouveaux cas.

Lettre de Monsieur Emler à Monsieur le capitaine du Réaumur.
Cayenne le 8 novembre 1860

Monsieur le capitaine.

J'ai reçu votre lettre en date d'hier, nous attendons le Gouverneur et le directeur de l'intérieur qui seront ici ce soir. Je la leur communiquerai et ferait valoir auprès d'eux Les raisons très sensées que vous donnez et j'insisterai pour qu'un parti soit pris immédiatement. Vous ne devez pas vous inquiéter de votre mouillage sur les vases molles, elles n'ont rien d'insalubre.

Je vous le répéterais encore aujourd'hui prenez un peu de patience. Votre mécontentement est fondé ; mais quelque zèle que je mette pour tout ce qui a rapport aux intérêts de la compagnie générale maritime, je ne puis pas lutter contre le conseil de santé, je ne puis que faire valoir vos raisons et les miennes pour que votre position soit immédiatement améliorée. […]

Lettre de Monsieur le capitaine du Réaumur à Monsieur Emler représentant de la compagnie générale maritime.
Le 8 novembre Ilet le Père.

Monsieur je viens de recevoir votre lettre, j'attends dans le même état ou je me trouvais hier, la décision que Monsieur le Gouverneur doit prendre à notre égard.

Veuillez ne pas oublier si je dois garder mes Indiens à bord ; que je vous ai demandé de l'eau et faire aussi des démarches pour que la quantité de poissons frais qui m'est indispensable (100 K) soit assuré journellement ; le pénitencier de l'ilet la Mère ne m'en informer qu'une fois.

Je pense que vous insisterez près de l'administration sur la nécessité de débarquer mes hommes valides sur le lieu convenable ; Quant à débarquer les malades à l'ilet le Père la chose serait déjà impossible à cause du ressac qui existe au débarcadère.

Après être resté 40 heures mouillé devant Cayenne avant que la santé ne vînt à bord, je suis encore à attendre une notification officielle de la mise en quarantaine du bâtiment que je commande.

Le docteur Daguillon répondra par le courrier de demain à la lettre de Monsieur le médecin en chef.

Rapport de Monsieur Daguillon à Monsieur le médecin en chef

Monsieur le directeur

Je crois dans ma deuxième lettre du (6 novembre) vous avoir suffisamment exposé qu'en dehors de l'exiguïté des logements qui ne permettaient pas de débarquer les hommes valides sur l'Ilet le Père, l'installation des malades y serait encore impossible par l'absence de surveillance et d'eau, les mauvais fruits. […]

J'ajouterai que le ressac très violent au débarcadère le rend difficile pour les hommes de l'équipage et qu'il serait bien imprudent d'y faire descendre des Indiens malades, enfin si nous mettions les malades à terre les hommes valides resteraient toujours dans le foyer de la maladie et si ma présence et celle des officiers était indispensable sur l'ilet, elle ne le serait pas moins à bord pour les autres malades et la majorité du convoi.

Les communications seraient donc incessantes ; convaincus qu'il serait impossible de mener de front deux services différents. Nous persisterons Monsieur le capitaine du Réaumur et moi à demander pour débarquer nos indiens valides un établissement convenablement emménagé et pourvu d'un personnel suffisant.

Je regrette beaucoup, Monsieur le directeur, qu'avant que la commission sanitaire ne prit une décision si grave par les intérêts compromis, vous n'avez pas jugé à propos.

(Puisque vous n'étiez pas parfaitement convaincu que ce fut la varicelle qui existât à bord) faire visiter nos malades par un médecin apte à se prononcer : il pouvait le faire sans monter à bord et sans communiqué avec nous qui aurions placés un certain nombre de nos malades dans une embarcation dont il eut pu s'approcher. De mon côté j'aurais vu comme une marque de véritable intérêt prendre de telles mesures et je les appelle de tous mes vœux afin que l'administration soit bien édifiée sur le degré de gravité de l'affection.

Quant à sa nature, j'ai vu pendant six mois au dépôt de Pondichéry et ici pendant tout le voyage des cas nombreux de cette gale pustuleuse que vous décrivez ; je ne crois pas la confusion possible avec une affectation fébrile dont l'évolution à une marche si constante et qui se caractérise d'ailleurs par le lieu, la forme et les phases de l'éruption.

Voici quel est aujourd'hui notre état sanitaire nous avons perdu depuis notre mouillage devant l'Ilet le Père deux hommes atteints de diarrhée chronique et un enfant de 8 mois dont la mère atteinte de dysenterie n'a pu continuer à le nourrir.

Le stomatite scorbutique qui ne s'était manifesté jusqu'au 1er novembre que sur un seul homme en a atteint 4 depuis cette date, les autres maladies graves sont : dysenteries 3, diarrhée chronique 2, angine 2.

La varicelle a atteint depuis le 3 novembre 4 immigrants, le dernier s'est présenté le 7, pour eux comme pour ceux qui l'ont eu précédemment ; la maladie est aussi bénigne que possible.

9 novembre.

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.
Cayenne le 9 novembre 1860

Monsieur le capitaine.

J'ai vu le Gouverneur ce matin il a paru s'intéresser fortement à votre position ; il a donné l'ordre immédiatement à l'Abeille de ne pas éteindre ses feux, et de se disposer à partir sur le champ.

Reconnaissant qu'il n'est pas possible de laisser plus longtemps, vos hommes bien portants confondus avec vos malades ; il a décidé que des toiles à voile nécessaire pour faire des tentes pour 500 hommes seraient embarquées à bord de l'Abeille, pour vous les porter avec les filoirs et les espars dont vous pouvez avoir besoin.

Il m'a exprimé le désir de vous voir faire ces tentes sur l'ilet le Père où les hommes en santé resteraient quelques jours. Il pense pouvoir amener la commission de santé à décider que ces hommes bien portants feraient sur l'ilet le Père 5 jours de quarantaine d'observation et qu'après cet espace de temps, ceux qui seraient reconnus par votre docteur, n'avoir donné aucun signe de maladie seraient amenés à la ville par le vapeur qu'il enverrait pour les chercher.

Quant aux malades, ils devront rester à bord où l'espace ne leur manquant pas, ils pourraient être soignés et observés convenablement. Il a été convenu entre le Gouverneur et moi que je me rendrais à l'ilet la Mère pour m'entendre avec le commandant de cet établissement pénitencier pour que 10 kg de viande fraîche vous fussent délivré tous les jours, et que moi même j'établirais un équipage de pécheurs qui nous fourniraient journellement le poisson frais.

Je vais moi-même embarquer pour prendre vos avis sur ce que nous aurons à faire ultérieurement.

En même temps que cette lettre se présentent, Monsieur Emler, consignataire et un nouveau chirurgien de la Marine chargé de faire une seconde fois raisonner le Réaumur.

La décision mentionnée dans la lettre ci-dessus est de la part de monsieur le capitaine du Réaumur objet d'observation qui ne peuvent avoir tout leur effet par suite de la précipitation, avec laquelle l'embarcation s'éloigne du bord, et ainsi qu'il en est convenu avec Monsieur Emler.

Le capitaine adresse à Monsieur le Gouverneur de la Guyane française la lettre suivante.

Lettre de Monsieur le capitaine à Monsieur le Gouverneur de la Guyane française.
Ilet le père 9 novembre à 6 heures du soir

Monsieur le Gouverneur

Je viens de recevoir un avis que vous faisiez déposer à l'Ilet la Mère des toiles à voile nécessaires à faire des tentes pour 500 Coolys.

Je me vois dans la nécessité avec un équipage réduit pour les maladies et d'ailleurs complètement occupé par le service du bord, de vous prier de vouloir bien envoyer un personnel chargé de recevoir et de garder mes émigrants valides et de préparer pour eux les tentes et un débarcadère moins dangereux que celui qui existe.

Je vous suis particulièrement reconnaissant, Monsieur le Gouverneur, des bonnes intentions que vous avez manifesté à l'égard de mes Coolys, et j'espère de votre humanité qui vous imprimerez toute la célérité possible aux travaux que réclame l'absence d'un lazaret.

J'ai ajouté au rapport précédent avant de remettre à l'Abeille le postscriptum suivant.

J'allais fermer cette lettre lorsqu'un vapeur envoyé par le Monsieur le Gouverneur a été signalé. En réponse aux nouvelles qui nous sont communiquées.

Je proteste contre la décision de mettre nos Indiens sous des tentes, couchés à terre, sans surveillance possible de jour et surtout de nuit ; je demande donc qu'un personnel soit attaché au service à organiser à l'Ilet le Père et qu'un débarcadère soit fait par les soins de l'administration.

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur
Cayenne le 10 novembre 1860

Monsieur le capitaine.

Je vous prépare pour quelques jours seulement un équipage de pécheurs qui iront se mettre à vos ordres, pêcheront tous les jours pour le besoin de votre navire et partageront le soir votre quarantaine.

Le Gouverneur que j'ai vu ce matin m'a dit qu'il allait assembler aujourd'hui la commission sanitaire pour la consulter sur cette question de savoir s'il ne conviendrait pas de débarquer vos malades et de laisser à bord vos hommes non atteints, si la commission santé adopte cette opinion ; dès que le navire sera débarrassés de ceux suspects, les biens portants pourront être pris par un vapeur qui les transportera en ville, et un service de santé sera organisé pour les malades qui seront placés convenablement pour être traités à l'aise.

Si la commission de santé ne partage pas son avis, le Gouverneur m'a dit qu'il enverrait le pitit vapeur l'Oyapock avec une escouade d'ouvriers pour installer le campement à l'ilet le père.

Le chef des pilotes m'a dit hier à l'Ilet la mère que l'eau à l'ilet le Père était très bonne et abondante, vous pourrez donc vous en procurer si vous en avez besoin.

Lettre de Monsieur le capitaine du Réaumur, à Monsieur Emler, représentant de la compagnie générale maritime.

Monsieur

Veuillez je vous prie faire parvenir à Monsieur le Gouverneur et à Monsieur (1) l'Ordonnateur les deux lettres ci-jointes.

(1) Procès-verbal des Gardes sanitaires.

Lettre du capitaine du Réaumur à Monsieur le Gouverneur de la Guyane française.

Ce matin voyant que la mère était plus belle, je me suis rendu à l'ilet le Père où je n'ai cependant pu débarquer moi-même qu'avec de grandes difficultés.

J'ai examiné de nouveau comment il serait possible de camper les 500 Indiens valides, et je n'ai trouvé aucune place qui n'exigeât pour être appropriée à cet usage, un long travail consistant à détruire les broussailles, à aplanir un terrain en pente; à l'entourer de fossés pour l'écoulement des eaux pluviales, à établir un plancher indispensable à des gens sans vêtement ; j'ai enfin reconnu que l'eau très bonne d'ailleurs serait en quantité insuffisante pour tout le monde et qu'on ne pourrait se la procurer qu'avec beaucoup de fatigues.

Toutes ces raisons me décident à vous demander, Monsieur le Gouverneur, s'il ne vous serait pas possible de mettre à ma disposition un ou deux navires commandés d'une capacité suffisante pour loger 500 hommes de cette façon il me serait possible de les nourrir et de leur continuer les soins de toute nature qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour.

Le docteur Daguillon se charge dans ce cas d'y traiter les malades étrangères à la varicelle qui peuvent survenir, certain qu'elles n'atteindront ni la gravité ni le chiffre de celles que nous aurons à redouter à terre.

Postscriptum. Je reçois une lettre de mon consignataire qui me fait connaître les bonnes intentions que vous avez à notre égard. J'espère que vous donnerez votre assentiment à l'objet de cette lettre ; je me vois obligé de vous demander de m'envoyer de l'eau que je réclame en vain depuis 3 jours, il m'est impossible avec les hommes de mon bort d'en faire à l'ilet le Père.

Depuis le 7 du courant nous n'avons eu aucun cas de varicelle.

11 novembre rien nouveau

12 novembre.

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.

Cayenne le 11 novembre 1860

Monsieur le capitaine.

La commission de santé n'a pu avoir de réunion hier, Monsieur le médecin en chef, membre très influent ayant été obligé de s'absenter.

J'espère avoir le plaisir de vous écrire demain et de vous informer de ce que m'aura dit de Gouverneur que j'irai voir aujourd'hui peut-être serais-je assez heureux pour vous donner quelques bonnes nouvelles au sujet de votre quarantaine.

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.

Le 12 novembre 1860 à 5h 30 du matin

Monsieur le capitaine.

J'ai le plaisir de vous annoncer la bonne nouvelle que le Gouverneur a décidé votre entrée dans le port.

J'ai reçu hier soir les quelques lignes suivantes qui sont parfaitement claires.

Mon cher Monsieur

Je prends la détermination en présence de la saison et de l'impossibilité d'établir rationnellement les immigrants à l'ilet le Père de faire venir le Réaumur au mouillage de Larivot.

Je lui envoie un pilote pas l'Oyapock demain à 6 heures du matin.

Veuillez donc écrire au capitaine.

Mouiller à la pointe de Larivot dans le port il faudra que 15 minutes pour communiquer avec vous.

Lettre de Monsieur l'ordonnateur à Monsieur le capitaine du Réaumur.

Cayenne le 11 novembre 1860

Monsieur le capitaine.

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Gouverneur a décidé que votre navire le Réaumur serait conduit en rade à la pointe Larivot pour y continuer sa quarantaine dans le cas où cette mesure serait nécessaire. En conséquence, le vapeur l'Oyapock a reçu l'ordre de vous porter un pilote pour conduire votre navire au mouillage de Larivot.

Lettre de Monsieur Emler, au capitaine du Réaumur.

Monsieur le capitaine.

L'Oyapock devant partir dans quelques minutes je vous envoie une deuxième lettre du Gouverneur, je la reçois à l'instant et n'ai pas même le temps de l'analyser.

Vous verrez qu'elle est la nouvelle décision du Gouverneur.

Lettre de Monsieur le Gouverneur à Monsieur le capitaine du Réaumur.

Monsieur le capitaine.

En accusant réception de votre lettre en date du 10, j'ai l'honneur de vous informer que postérieurement à l'ordre pour lequel je faisais venir le Réaumur finir sa quarantaine dans l'intérieur de la rivière de Cayenne.

La commission sanitaire m'a communiqué sa décision d'hier par laquelle elle émet le vœu que, vu des cas secondaires de maladie qui se sont présentés depuis le 7 votre quarantaine soit prolongée jusqu'au 17.

Me rendant à leur opinion, je crois cependant devoir avant de décider si le Réaumur devra continuer sa quarantaine à l'ilet le Père, en y débarquant ses malades ou la passer dorénavant à un autre mouillage.

Comme il n'y a pas dans toutes la colonie un seul point où il soit possible d'établir 500 hommes à terre, à un lieu isolé, je pense qu'il s'agit de savoir si nos malades peuvent être débarqués l'ilet le Père, pour être ainsi séparé des bien portants.

Je crois bien que vous ne partagiez pas cette opinion ayant jugé le débarquement par un état de mer exceptionnel.

J'envoie l'Oyapock près de vous avec mission à mon chef d'état-major de juger si le débarquement est réellement impossible. Dans ce cas vous appareillerez et suivriez ce navire qui vous piloterait jusqu'au mouillage indiqué par moi ; si au contraire le débarquement était possible vous mettriez vos malades à terre et attendriez où vous êtes la libre pratique.

Je ne saurais trop vous recommander, Monsieur le capitaine de prendre toutes les précautions pour isoler vos malades des autres, la commission sanitaires ayant décidé que l'entrée ne vous serait accordée que lorsque vous auriez passé 10 jours sans cas nouveau, rigueur que je regrette, mais nécessité par de fâcheux précédents.

Lettre de Monsieur le Capitaine à Monsieur Le Gouverneur.
Ilet Le Père 12 novembre 1860

Monsieur le Gouverneur.

Je viens de recevoir à la fois l'annonce de détermination que vous avez prise le 11 du courant de faire venir le Réaumur au mouillage de Larivot et la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire le 12 au matin, après la séance de la commission sanitaire.

Nous avons lieu d'espérer puisque j'ai déjà 5 jours se sont écoulés sans nouveau cas de varicelle, les Indiens restant à bord, que l'épidémie s'est éteinte d'elle même et permettra bientôt de terminer les opérations du Réaumur.

Nous continuerons à mettre toute notre attention à isoler les malades et à purifier le navire.

J'aurais au mouillage de Larivot le grand avantage de pouvoir enfin recevoir Pour mes Coolys, l'eau et les vivres que la longueur de la traversée leur rend essentiels.

Rapport de Monsieur Le Dr Daguillon à Monsieur le médecin chef.

Monsieur le directeur.

Je m'empresse par le vapeur l'Oyapock de vous adresser les renseignements relatifs à notre état sanitaire.

Depuis le 7 de ce mois, aucun nouveau cas de varicelle ne s'est manifesté. Nos malades précédemment atteints offrent les symptômes les plus favorables, et il y a lieu d'espérer que sous très peu de jours l'éruption avortée chez le plus grand nombre, et très bénigne chez les autres sera arrivée à la [d…cation] complète. La durée moyenne à toujours été de 10 jours, ce n'est qu'au cas où les malades déchirent avec leurs ongles les cicatrises en voie de formation que nous voyons prolonger un peu ce temps de maladie. Nous continuons à isoler les malades et à employer tous les moyens prophylactiques que vous avez indiqués dans

votre première lettre ; nous espérons enfin, sans exposer nos hommes valides, voir cesser d'elle même cette épidémie.

Les autres malades qui se sont présentés à bord sont stomatites scorbutique 5, Angine 6, Bronchites 7, Diarrhée 2.

Un matelot a été pris en couchant à l'air d'un rhumatisme articulaire aigu.

Je vous prie Monsieur le directeur ; de vouloir bien porter ces faits à la connaissance de Monsieur le Gouverneur.

L'intérêt qu'il nous a témoigné, me donne lieu d'espérer qu'il sera bien aise de les connaître.

Lettre de Monsieur le capitaine à Monsieur Emler représentant de la compagnie générale maritime.

Ilet Le Père le 22 novembre 1860

N'ayant reçu du poisson frais qu'une fois de l'ilet la Mère, et n'ayant reçu de Cayenne aucun espèce de vivres frais pour mes Indiens, vous comprendrez Monsieur que je désire sortir de la position fâcheuse ou je me trouve.

Le docteur du bord à écrit à Monsieur le médecin en chef, sur l'état sanitaire du bord. Nous n'avons eu depuis le 7 du courant aucun cas de varicelle, les autres maladies sont les résultats de notre séjour prolongé en rade, après une si longue traversée.

13 novembre rien de nouveau

14 novembre

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.

Cayenne le 13 novembre 1860

Monsieur le capitaine.

M'étant rencontré hier soir avec Monsieur le gouverneur chez le médecin en chef j'ai appris avec plaisir que par votre lettre à lui adressée, vous paraissiez plus disposé à attendre patiemment la fin de votre quarantaine .

Elle ne doit plus maintenant durer longtemps, puisque la révélation du dernier cas de varicelle date du 7de ce mois, il n'y en a pas eu depuis hier ce serait donc pour le 16 que l'on irait vous chercher.

Lettre de Monsieur le capitaine du Réaumur à Monsieur Emler représentant de la compagnie générale maritime.

L'Ilet le Père le 14 novembre 1860 à midi.

Je vous ai écrit dans la lettre datée du 7 du courant

Je commence à être à court d'eau et il est impossible d'en faire ici, le 8 je vous ai rappelé cette demande, il me semble que vous deviez attacher plus d'importance à ma demande qu'à l'assertion d'un pilote qui ignore les besoins d'un navire comme le mien.

Pour le poisson, quand j'ai vu le 8 qu'on ne m'en envoyait pas journellement de l'Ilet la Mère, je suis revenu sur ma lettre du 6 et je vous en ai demandé.

Pour la viande pour m'avez dit que vous vous étiez entendu avec le commandant particulier de l'ilet la Mère pour qu'il eut à m'en fournir les jours qu'on abat ; c'est-à-dire le dimanche, mardi et jeudi, j'ai dû supposer que vous aviez pris note de ce jour. Je n'ai vu encore aucun équipage pêcheurs.

N'ayant eu depuis le 7 aucun nouveau cas de varicelle j'attendrai désormais le 16 et je compte sur vous, Monsieur, pour faire les démarches nécessaires à la levée de notre quarantaine et à notre entrée dans le port. De mon côté le 16 au matin je demanderai un pilote.

15 novembre

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.
Cayenne le 14 novembre 1860

Monsieur le capitaine.

J'ai reçu me trouvant chez le médecin en chef votre lettre de ce jour, je lui ai donné connaissance à l'instant même du paragraphe qui nous annonce la bonne nouvelle que vous n'avez pas eu de cas de varicelle depuis le 7.

Je vous engage à ne point demander le pilote ce serait vous exposer à ce qu'il ne fit pas droit à votre demande. Il ne se rendra à votre bord que sur l'ordre que lui portera un navire où que lui enverra le capitaine de port, lequel ordre ne sera que la conséquence de l'avis de la commission sanitaire suivi d'une décision du Gouverneur.

Le Gouverneur sera par moi-même prévenu aujourd'hui du contenu de votre lettre, il sait très bien que votre quarantaine expire le 16 et il porte trop d'intérêt à tout ce qui se rattache à votre navire pour ne pas faire de suite tout ce qu'il est possible de faire.

Lettre de Monsieur le capitaine du Réaumur à Monsieur Emler représentant de la compagnie générale maritime.
Ilet la Mère le 15 novembre 1860 (bien ilet le mère)

J'ai bien reçu votre lettre datée du 14, ainsi que les médicaments et j'ai immédiatement après son arrivée envoyer le bateau a pêcher en lui donnant l'ordre de revenir ce soir.

Je préfère vous envoyer ce soir le rapport du Docteur Daguillon à Monsieur le médecin en chef, afin que l'on puisse statuer son notre position.

Aucun cas de varicelle ne s'est présenté depuis le 7, mais des bronchites nombreuses et assez graves et le scorbut me font désirer voir débarquer mes Indiens, car déjà nous avons un enfant sur le point de mourir, et plusieurs malades en mauvaise voie.

Vous n'observerez qu'aucun d'eux n'est atteint de la varicelle.

Je vous envoie ci-joint la lettre que le docteur Daguillon adresse à Monsieur le médecin en chef.

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.
Cayenne le 15 novembre 1860

Monsieur le capitaine.

J'ai vu le Gouverneur ce matin ; il résulte de notre entretien, qu'il enverra demain 16, jour de l'expiration de votre quarantaine, un chirurgien de la marine qui recueillera de vous et de votre Docteur Médecin ce renseignement : vous avez eu ou vous n'avez pas eu de cas de varicelle depuis le 7.

Si vous n'avez pas eu de cas, le médecin autorisera le pilote à vous conduire en rade.

Si vous avez eu un cas ou plusieurs, le médecin reviendra à Cayenne et fera son rapport, et la commission sanitaire statuera.

Postscriptum à la lettre précédente du capitaine à Monsieur Emler.

Monsieur.

Je reçois à 8 heures du soir votre lettre du 15 et je vous envoie par le retour de l'embarcation mes lettres et le rapport du médecin en chef, qui doit vous permettre de réclamer pour le Réaumur une décision définitive ; c'est sans doute par erreur que vous m'annoncez que le pilote me conduira en rade, car le Réaumur ne tirant pas plus de 4,20m peur entrer facilement dans le port ; tandis qu'il serait exposé en restant en rade ; par conséquent Monsieur je compte sur vous pour me faire désigner un mouillage sûr.

15 novembre

Rapport de Monsieur Daguillon à Monsieur le médecin en chef.
Le 15 novembre 1860

Monsieur le directeur.

J'ai l'honneur de vous informer de note état sanitaire. Depuis le 7 aucun cas nouveau de varicelle ne s'est manifesté, les malades restant au nombre de 10, sont en voie de convalescence.

Le scorbut a atteint deux nouveaux Indiens, les bronchites et les angines continuent à nous donner chacune deux ou trois malades par jour.
Quelques-uns sont assez fortement atteints pour nous donner des inquiétudes.
Nos anciens malades luttent avec bien de la peine contre l'influence fâcheuse de leur séjour prolongée à bord sans vivre frais. Déjà un enfant précédemment atteint de diarrhée est rentré avec des symptômes si graves que nous devons nous attendre à le perdre.

Il est donc toute façon à désirer qu'on prenne à notre égard une décision prompte.

16 novembre

À 12h30 un chirurgien de Marine, accompagné d'un pilote vient s'informer de notre état sanitaire et après quelques questions sans lever la quarantaine, autorise le pilote de monter seul à bord.

Le Réaumur appareille et mouille à 5 heures du soir dans le port de Cayenne, aucune nouvelle ne lui vient de terre, aucune décision fondée sur son état sanitaire ne lui est notifié.
Le Réaumur n'ayant plus que trois tonneaux d'eau après en avoir demandé depuis le 7 novembre à trois reprises différentes, on hisse le signal : (manquant d'eau.)

17 novembre

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.
Cayenne le 17 novembre 1860

Monsieur le capitaine
La commission sanitaire s'assemble ce matin à votre sujet.

Lettre de Monsieur le capitaine du Réaumur à Monsieur Emler représentant de la compagnie générale maritime.
Bord Cayenne le 17 novembre 1860

J'ai l'honneur de vous informer, que manquant d'eau j'en ai fait le signal ce matin par conséquent il est temps que la commission se décide après 11 jours de quarantaine à me mettre en libre pratique.

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.
Cayenne le 17 novembre 1860 4 heures

Monsieur le capitaine

Je vous envoie de l'eau faites la ménager jusqu'à lundi demain Dimanche il me serait presque impossible de vous en envoyer.

La commission sanitaire a décidé que votre quarantaine serait prolongée jusqu'à lundi matin à huit heures.

Que lundi matin, le docteur irait raisonner avec vous et si aucun cas ne s'est révélé lundi matin à 8 heures, il vous donnera la libre pratique.

J'enverrai à 6 heures prendre une lettre de vous, vous me direz s'il y a eu aucun cas et je me rendrai avec le docteur pour monter à bord dès que la libre pratique sera donnée.

18 novembre. Rien de nouveau

19 novembre

Lettre de Monsieur Emler, à Monsieur le capitaine du Réaumur.
Lundi matin, Cayenne le 19 novembre 1860, 6 heures

Monsieur le capitaine.

Vous allez j'espère m'apprendre la bonne nouvelle que vous n'avez à bord rien de nouveau.

Dans ce cas la libre pratique vous sera donnée ce matin.

Lettre de Monsieur le capitaine du Réaumur à Monsieur Emler représentant de la compagnie générale maritime.
Bord, Cayenne le 19 novembre 1860

L'état sanitaire du bord est satisfaisant, aucun cas de varicelle, depuis le 7 du courant, par conséquent nous comptons 13 jours de quarantaine au lieu de 10, que la commission sanitaire avait décidé dans sa première séance.

À 8 heures du matin un chirurgien de Marine, se présente de nouveau, et cette fois après les questions d'usage il donne au Réaumur, la libre pratique.

Le capitaine se met en déclaration dans la matinée.

J'ai désiré connaître les délibérations de la commission sanitaires relatives à la quarantaine du Réaumur.

La première en date du 6 novembre, se fondant sur l'existence de la variole à bord décide une quarantaine provisoire de 10 jours.

La seconde en date du 11, fixe l'expiration de la quarantaine au 17.

La troisième en date du 17, décide (pour plus de précautions) qu'une quarantaine de trois jours sera de nouvel imposé aux Réaumur.

Chapitre VII: Débarquement des Indiens.

§ 1er. - Le 19 novembre, la libre pratique ayant été donnée au Réaumur à huit heures du matin, le commissaire attaché au service de l'immigration à Cayenne, assisté de Monsieur le directeur du port et de Monsieur Emler, consignataire, s'est rendu à bord à deux heures de l'après-midi pour, aux termes du décret du 19 mars 1859, procéder à la visite et aux constatations qu'exige la loi. Un procès-verbal a dû être dressé par lui de cette opération. Il est

à regretter que la colonie ne soit pas pourvue d'un interprète assez intelligent pour faciliter et traduire fidèlement les questions qui doivent être adressées aux Coolys.

Le 20 à 7 heures du matin, un chaland avec plusieurs Grandes chaloupes des pénitenciers, prennent en un seul voilà voyage les 534 immigrants du Réaumur, ils sont débarqués à la Direction du port et de là, en l'absence de toutes installations propres à les recevoir, ils sont dirigés sur un magasin de vin appartenant à Monsieur Emler.

À midi ils ont eu un premier repas qui de même que les suivants a laissé beaucoup à désirer pour la cuisson, la préparation et les heures de distribution, il est fâcheux qu'on n'ait pas jugé à propos de l'utiliser dès l'Abord nos cuisiniers et les Mestrys, qui auraient obtenu des indiens plus d'ordre et de propreté.

Une petite cuisine a pu être organisée, mais l'absence de cour et surtout de latrines me semble imposer pour les convois suivant l'obligation d'installer dans un lieu isolé, un véritable dépôt, et Monsieur le Gouverneur a déjà sanctionné cette manière de voir en ordonnant dès le premier jour la dispersion des Coolys en trois magasin placés soit en ville, soit la direction du port, ce qui serait évidemment incompatible avec la surveillance, la propreté et l'alimentation régulière des Indiens pendant le temps qui s'écoule entre leur arrivée et la distribution des lots.

Nous avons en particulier appelé toute l'attention des personnels qui paraissaient affectées à ce service sur la stagnation des eaux provenant de la cuisine, les ablutions et probablement de la mixture des Indiens, dans un passage dont l'air vicié pouvait déterminer quelques maladies parmi les immigrants.

Une liste des malades avait été dressée et transmis à Monsieur l'Ordonnateur avec un rapporteur l'état sanitaire le jour de l'entrée en libre pratique, elle comprenait 26 galeux dont 2 femmes, 4 hommes et 4 femmes atteints d'affections vénériennes persistantes, 6 hommes et 2 femmes atteints de bronchite, Dysenterie, scorbut, vers de Médine ; j'ai signalé aussi 4 de nos dernier cas de varicelle, encore bien que la contagion ne me parut pas possible, au point où ils étaient de la maladie et après les soins de propreté dont ils avaient été l'objet à bord. Au débarquement tous ces malades ont été dirigés sur les hôpitaux de la Marine où j'ai eu la satisfaction de voir couronnés de succès les soins qui leur étaient donnés.

§ 2. - Quelques considérations relatives à l'acclimatement des indiens dans la Guyane, se placeraient naturellement ici si des voix plus autorisées que la mienne n'avaient été appelées à les indiquer aux autorités locales. Je remarquerai seulement qu'il serait à désirer qu'en débarquant, une liberté excessive qui a été pour quelques uns jusqu'à l'ivresse, ne soit pas laissée aux Coolys et que dans la répartition des Indiens de chaque lot, entre la ville et les habitations ont tint [en] compte sérieux des relations de famille qui existent réellement pour un petit nombre de groupes ; je crois qu'on pourrait avec avantage substituer une autre couleur au noir pour les vêtements et surtout la coiffure des Coolys.

Il n'échappera pas non plus à l'autorité que pour faciliter l'acclimatement des Indiens dans la Guyane, il serait bien préférable dans l'état de susceptibilité aux influences morbigènes qui résulte de près de 4 mois de mer, de ne pas les faire arriver précisément dans la saison des pluies, c'est-à-dire celle que les Indiens supporte le plus difficilement et qu'en conséquence les convois destinés à la Guyane devraient partir des établissements français de l'Inde, dans les derniers mois consacrés à l'émigration pour les colonies d'Amérique.

Chapitre VIII: Observation médicale.

Diverses maladies par leur permanence, leur gravité, ou leur diffusion sur un grand nombre d'individus, appellent l'attention du médecin et c'est à dessein qu'en rapport avec la position du navire, la température, l'hygrométrie et la direction des vents régnants, j'ai déjà indiqué les maladies qui se sont montrées les plus fréquentes ou qui ont paru se substituer les uns aux autres dans la constitution médicale.

J’insisterais tout d’abord sur l’état d’anémie qu’ont observé tous les médecins du gouvernement sur les navires à Coolys, il domine la fin de la traversée, une gravité singulière aux moindres bronchites et aux diarrhées si habituelles pour l’indien et prépare d’une manière lente et inaperçu des Coolys, une asthénie telle que la mort subite dont nous avons été témoins et qui a un autre voyage s’était aussi présentée à bord ne peut réellement être attribué, ni à la diarrhée légère qui l’a précédée de quelques heures, ni a aucune affection des principaux organes ; mais à une débilité acquise et au défaut de résistance vitale ; je crois qu’il faut en dire autant d’une femme qui après une fausse couche provoquée par une chute aux échelles a succombée au bout de plusieurs jours.

Les fièvres muqueuses et typhoïdes se sont présentées au début du voyage assez nombreuses pour m’inquiéter sur l’avenir du convoi, très peu ont revêtu ces caractères graves si commun chez les Européens, je pense que le genre d’alimentation des Indiens n’est pas sans influence sur cette modification de la même maladie.

La dysenterie est très commune dans l’Inde où elle exerce de grands ravages. A bord nous en avons constaté chaque mois un assez grand nombre sans que la situation et la température paraissent avoir d’influence sur le développement ; Seulement le passage du Cap les a rendu plus graves et plus rebelles, ainsi que les diarrhées chroniques. Dès lors, ces deux maladies nous ont fait perdre quelques Coolys.

Les Angines on été assez communes au début et à la fin de la traversée, elles sont également peu graves et cèdent à l’Ipéca à faible doses. Les parotidites ont aussi été plus fréquentes aux mêmes époques, cette particularité semble indiquer que ces deux affections sont dû, moins à un abaissement de la température, qu’un refroidissement survenu aux Coolys en prenant l’air la nuit sur le pont ; aussi la plus grande surveillance a-t-elle toujours été recommandée à cet égard.

Les maladies vénériennes chez les hommes et chez les femmes ont été assez nombreuses surtout au début de la traversée nous avions cependant préalablement à la visite faite au moment de l’embarquement, demandé à Monsieur l’Ordonnateur que le dépôt nous soit ouvert et qu’on nous on fit visiter tous les Coolys destinés aux Réaumur ; il a été fait droit à cette demande et 14 Coolys ont été écartés, presque tous pour des chancres ou des urétrites, le 28, ces éliminations ont été maintenues malgré les protestations de quelques membres de la commission : les hommes et les femmes visité à bord se sont soumis sans difficultés à la séquestration et aux traitement que réclamait la nature de leur mal ; toute femmes signalée comme malade ou suspect a été examinée et cela si naturellement de leur part que j’affirme qu’il serait très possible de le faire en les engageant.

Il est pour les enfants malades une circonstance qui leur est défavorable, c’est le peu de disposition de leurs parents, à les soumettre à une médication et même à faire connaître leurs maladies. Quatre enfants dont les mères n’avaient plus de lait ont peu à peu dépéri sans qu’on pût suppléer par le sagou, le pain et le bouillon à ce qui leur manquait.

Un Musulman habitué a manger de l’opium en a tellement abusé pendant les premiers jours du voyage qu’il s’est donné la mort : on a trouvé sur lui et aux mains de quelques autres d’assez fortes quantité de ce poisson.

La gale se présente très fréquentes chez les Indiens sous deux formes différentes de la maladie caractérisée par l’Acarus ; une forme pustuleuse siège plus spécialement aux fesses et aux épaules elle est très longue à guérir contagieuse et envahissante. L’autre est papuleuse rend rugueuse la peau des avant-bras, des cuisses et des jambes, elle est aussi contagieuse et semble en absence de traitement devoir rester indéfiniment au même état ; les frictions avec les pommades soufrées et alcalins, les lotions savoureuses sont avec l’eau de mer la médication la plus généralement utiles.

L’herpès circiné est assez commun chez les enfants et les adultes ainsi que l’eczéma des bourses.

J'ai déjà donné dans les rapports adressés à Monsieur le médecin en chef sur l'épidémie de varicelle tous les détails qu'il y aurait lieu de consigner ici. Je n'y reviendrai pas ; les caractères distinctifs de cette affection qui n'est pas la variole puisque tous les Coolys ont été vaccinés, ni même la varioloïde, en raison de la bénignité de ses symptômes, sont très tranchés, il ne serait pas sans intérêt pour un médecin résidant dans l'Inde d'étudier l'idiosyncrasie en vertu de laquelle un si grand nombre d'Indiens déjà [variolisés] au moins une fois, peut-être repris d'une maladie de même nature, j'ai dit que tous avaient été vaccinés et en portaient les traces ; j'ai eu l'occasion de me servir du même vaccin embarqué à bord et je n'en ai rien obtenu, le mode de conservation m'a paru défectueux et on peut craindre que cette opération livrée à des Mestrys d'hôpital ne donne pas toutes les garanties de sécurité désirables.

Pourvu de presque toutes les ressources dont on dispose sur un navire de [guerre] et sachant déjà par expérience qu'aucune répugnance ne serait manifestée par les Indiens, j'ai pu en toute liberté instituer les traitements qui m'ont paru les mieux indiqués par la triple considération des caractères de la maladie du tempérament des Indiens et de la situation où ils se trouvaient à bord.

Nous avons continué pour les Indiens malades le mode d'alimentation qu'ils préfèrent dans leur pays c'est le [Cangi] espèce de bouillon de riz assaisonnée de quelques condiments (sel, Tamarin, piment) en petite quantité pour les malades débilités ou atteints d'affections qui excluaient toute autre alimentation, nous leur avons fait prendre sans la moindre difficulté, du bouillon en boîte dont nous avions en assez grande provision nous n'avons pu la renouveler à Ste Hélène. Et nous avons dû en faire venir de Cayenne, voyant après quelques jours de mouillage que nous manquions de vivre frais pour les Indiens.

Résumé.

Après une traversée de 96 jours et un séjour à bord de 114 jours, à dater du départ de Pondichéry, le Réaumur a perdu 8 hommes, 3 femmes et 6 enfants sur un total de 550 immigrants ; une naissance a eu lieu à bord ; 46 malades dont le détail précède ont été envoyé à l'hôpital.

Cayenne le 16 décembre 1860

Le commissaire du gouvernement près l'immigration à bord du Réaumur.

Maladie	Nbre de malades						Décès					
	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Total	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Total
Pneumonie				1		1				1		1
Bronchite		6	3	10	12	31						
Asthme		1	1			2						
Angine	1	45	26		13	85						
Stomatite	4	36	43	3	4	90						
Scorbut					6	6						
Dyspepsie		7				7						
Diarrhée	1	54	22	17	6	100			1		2	3
Dysenterie	1	13	16	17	5	52			1	1		2
Ictère		2				2						
Constipation	1	72	11	2	1	87						
Inanition (Enfants)		1			3	4		1			3	4
Empoisonnement Par opium		1				1		1				1
Fièvre Typhoïde		31	27	5	3	66		1		1		2
Fièvre intermittente		45	5	1		51						
Convulsion					1	1					1	1
Conjonctivite		1	1			2						
Olite		4	3		5	12						
Parotidite	6	65	59		12	142						
Varicelle			19	171	11	201						
Gale	9	15	20	15	34	93						
Urétrite		14	12	2	1	29						
Vaginite	1	12	5	1		19						
Chancre		13	3	1	2	19						
Bubon		1		1		2						
Orchite			2	1	1	4						
Arthrite Blémoahagique		1	1			2						
Colique Utérine		1		2	1	4						
Fausse couche				1		1				1		1
Plaie	1		2	3	2	8						
Contusions		4	4	1	1	10						
Furoncle		6	6	11	3	26						
Panaris				1		1						
Adénite		1				1						
Fracture de la Cheville gauche		1				1						
Abcès gangréneux A la jambe		1				1					1	1
Vert de médine			1			1						
Mort subit				1		1				1		1
Totaux	25	454	292	268	127	1166		3	2	5	7	17

Tableau récapitulatif des maladies et décès lors de la traversée du Réaumur en 1860.